

Université François Rabelais de Tours

BILAN SOCIAL 2014

LES PERSONNELS

Le personnel

Les personnels recrutés et rémunérés par l'établissement sont appelés des « **agents** »
Il existe 2 statuts d'agents : titulaire et contractuel

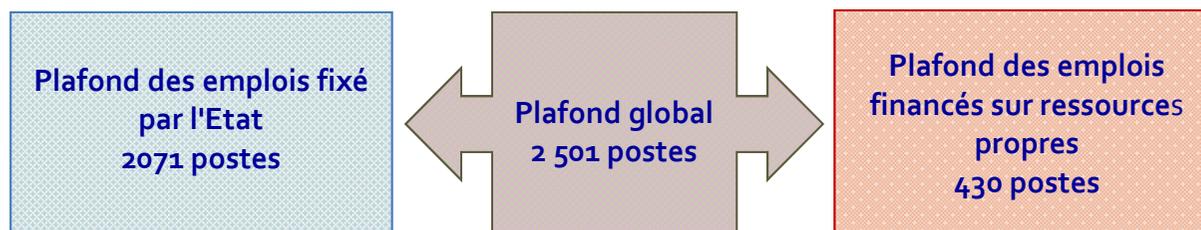
Les **agents titulaires** appartiennent à la fonction publique. Ils sont rémunérés sur la base d'une grille indiciaire et sont répartis en corps et grade au sein de 2 types de populations : BIATSS et EC-E

Les **agents contractuels** sont sous CDI ou CDD.
Les EC associés ou invités sont recrutés par arrêté

Décompte du personnel

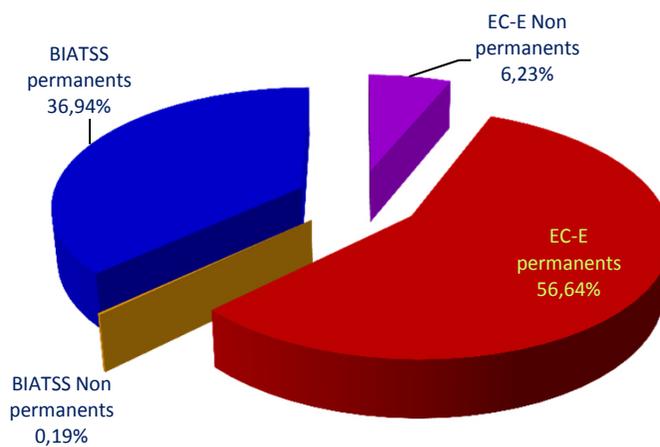
- Les **effectifs physiques** correspondent au nombre d'individus
- L'**ETP** désigne la quotité de temps de travail de l'agent
- L'**heure-équivalent-TD** fait référence à l'unité de décompte des services d'enseignement (Selon le corps d'appartenance le nombre d'heure-équivalent-TD varie)

Les postes et leur occupation

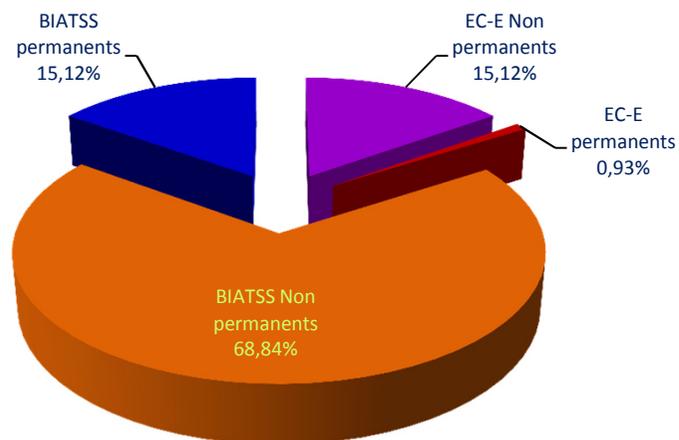


Décomposition des postes votés en 2014

Répartition EC-E et BIATSS sous plafond Etat



Répartition des emplois financés sur ressources propres



Les effectifs

LES EFFECTIFS

I- Le personnel

Au 31/12/2014, l'université François Rabelais compte :

- a) 1346 EC-E
- b) 1103 BIATSS

Soit : 2449 agents

II- Les étudiants

L'université comptait 25305 étudiants sur l'année universitaire 2013-2014 (*)

III- Ratios étudiants / personnels

On compte :

- a) 1 EC-E pour 18,80 étudiants
- b) 1 BIATSS pour 22,94 étudiants

(*) Evolution de la répartition des étudiants par régime et statut

Types d'étudiant	2012_2013	2013_2014	2014_2015 non révolue
	Inscription principale	Inscription principale	Inscription principale
Apprentis	646	700	725
Auditeur libre	135	140	139
Contrat de professionnalisation			7
Formation Continue	1 454	1 444	1 331
Formation Initiale	22 126	22 827	22 122
Prépa concours	3	1	1
Reprise d'études	175	193	225
UTL (université du temps libre)			159
Total général	24 539	25 305	24 709

Le personnel EC-E

Les catégories d'emploi EC-E

Les différentes catégories d'emploi d'EC-E :

- Les emplois d'enseignants-chercheurs
- Les emplois d'enseignants-chercheur praticien hospitalier
- Les emplois d'enseignants du second degré
- Les emplois d'enseignants contractuels

Le personnel EC-E

Les enseignants chercheurs :

- Professeur des universités (PR) ;
- Maître de conférences (MCF) ;
- Assistant de l'enseignement supérieur (ASS : corps en voie d'extinction).

Les enseignants chercheurs praticiens hospitaliers :

- Professeur des universités-praticien hospitalier (PUPH)
- Professeur des universités odontologiste (PUOD) ;
- Professeur des universités de médecine générale (PUMG)
- Maître de conférences- praticien hospitalier (MCPH).
- Maître de conférences- praticien hospitalier odontologie (MCOD)

Les enseignants du second degré affectés :

- Professeur agrégé (PRAG) ;
- Professeur certifié (PRCE) ;
- Professeur de lycée Professionnel (PLP).

Les enseignants contractuels :

Pour l'enseignement général :

Personnel associé temporaire (PAST) ;
Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ;
Lecteur (LECT) ;
Moniteur (MON)
Allocataire couplé monitorat (ACM) ;
Doctorants contractuels (CONTDO)

Les contractuels d'enseignement

Pour les disciplines médicales et odontologiques :

Assistants des disciplines médicales (ASM)
Assistants des disciplines odontologiques (AHUO),
Praticien hospitalier universitaire (PHU),
Enseignants associés de médecine générale (PAMG).

Le personnel EC-E

Personnel Enseignant total : 1346

A. Enseignants titulaire : 985 soit 73,18%

B. Enseignants contractuels : 361 soit 26,82%

**Enseignants
chercheurs**
Total 808
Soit 60,03%

Titulaires: 695
Contractuels :113

Hospitalier
Total : 234
Soit 17,38%

Titulaires : 140
Contractuels : 94

Second degré

Total : 217
Soit 16,12%

Titulaires : 150
Contractuels : 87

**Autres
Enseignants**

Total : 17
Soit 1,26%

CONTDO :
Total 70
Soit : 5,20%

Le personnel BIATSS

A- Les différents types de populations Biats

4 types de population :

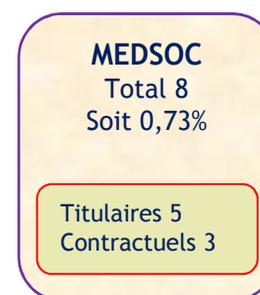
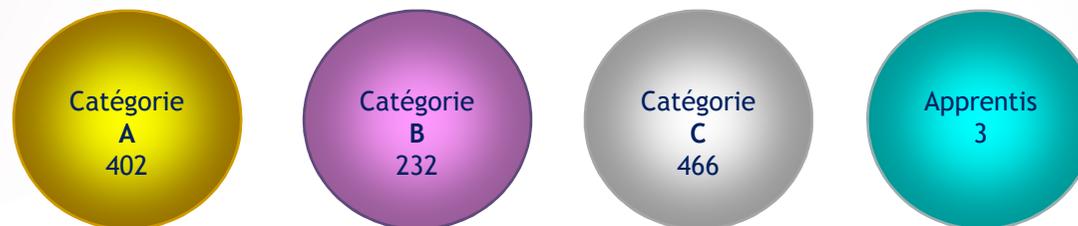
- Ingénieurs Techniciens Administratifs de Recherche et Formation (**ITRF**)
- Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur (**AENES**).
- Personnels des Bibliothèques (**BIBLIO**)
- Personnels médico-social (**MEDSOC**)

B- Les catégories de la fonction publique

3 catégories de la fonction publique

- **Catégorie A** : Fonctions d'études, d'encadrement, de direction et de conception
- **Catégorie B**: Fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures
- **Catégorie C**: Fonctions techniques et d'exécution

Les effectifs BIATSS (*)



Les effectifs et structures d'affectation

Les structures de l'université

Les composantes

L'université compte 10 composantes :

1. Arts et Sciences Humaines
2. Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance
3. Droit, Economie Gestion
4. Ecole Polytechnique de l'université de Tours
5. Institut Universitaire de Technologie de Tours
6. Institut Universitaire de Technologie de Blois
7. Lettres et Langues
8. Médecine
9. Sciences et Techniques
10. Sciences Pharmaceutiques

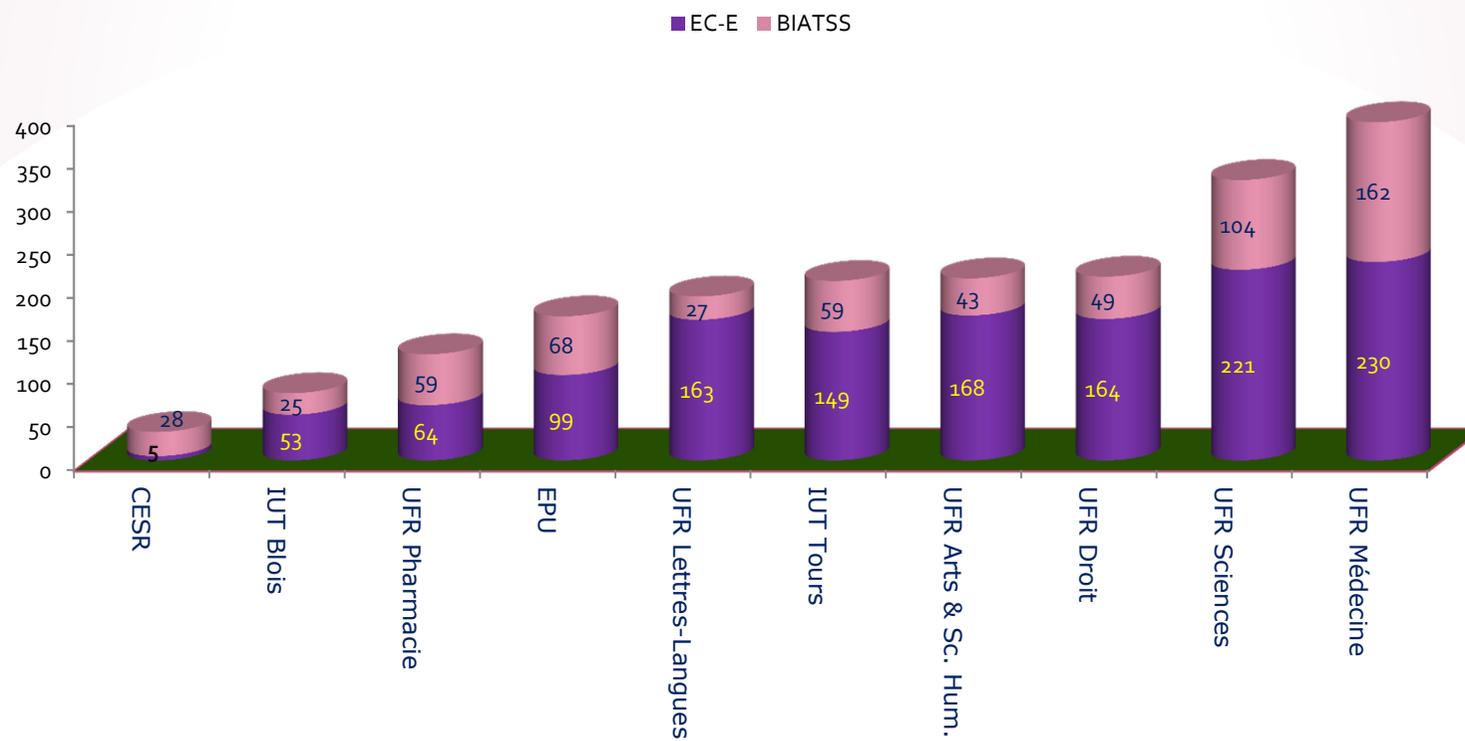
Les directions

L'université compte 9 directions

1. Direction des Moyens
2. Direction de la Formation
3. Direction de la Recherche et de la Valorisation
4. Direction des Relations Internationales
5. Direction de la Vie de l'Etudiant
6. Direction des Services Financiers
7. Direction Technique de l'Immobilier
8. Direction des Technologies de l'Information et de la Communication
9. Direction du Personnel et des Ressources Humaines

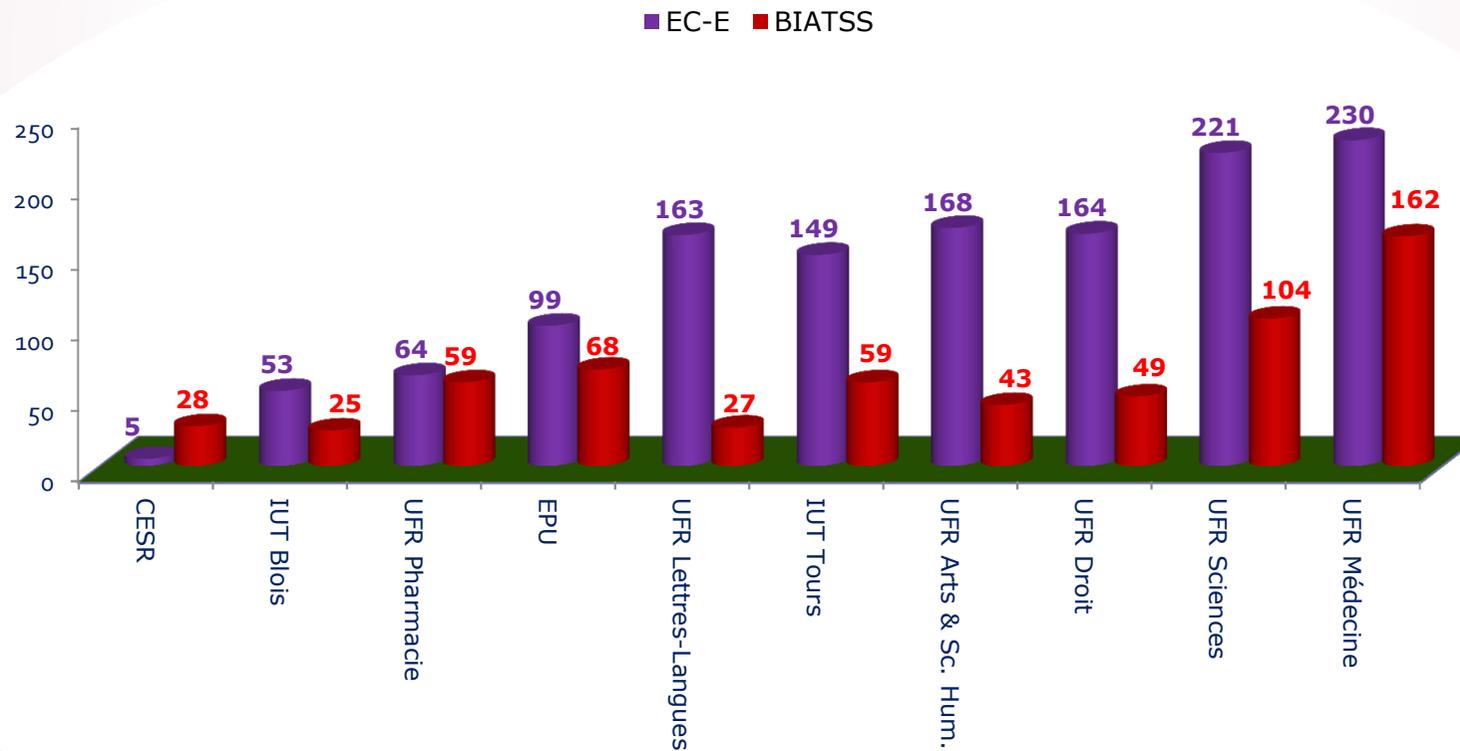
Affectation du personnel

Parts respectives des EC-E et des BIATSS dans les Composantes et écoles



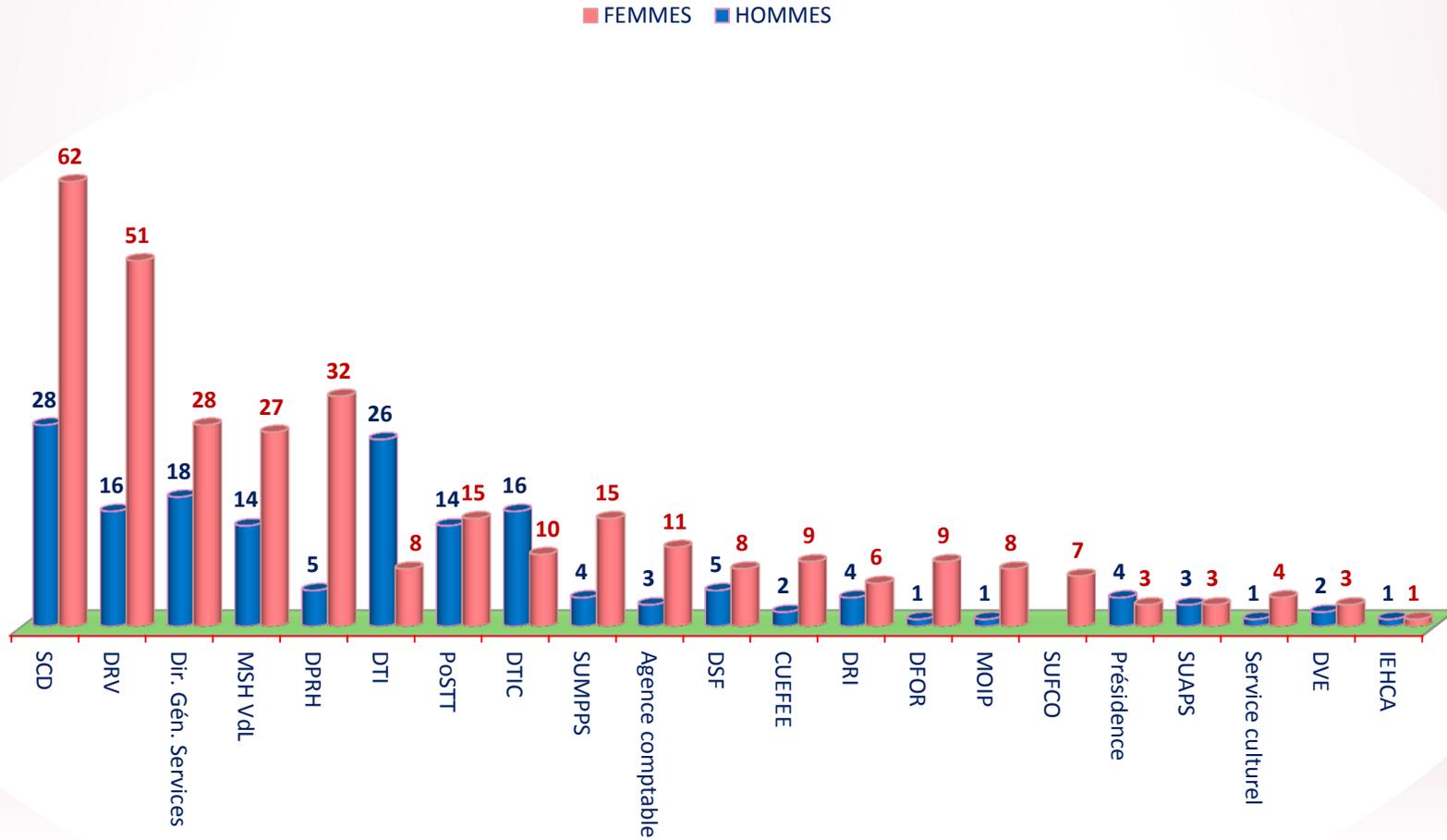
Affectation du personnel

Nombre d'EC et de BIATSS par composante



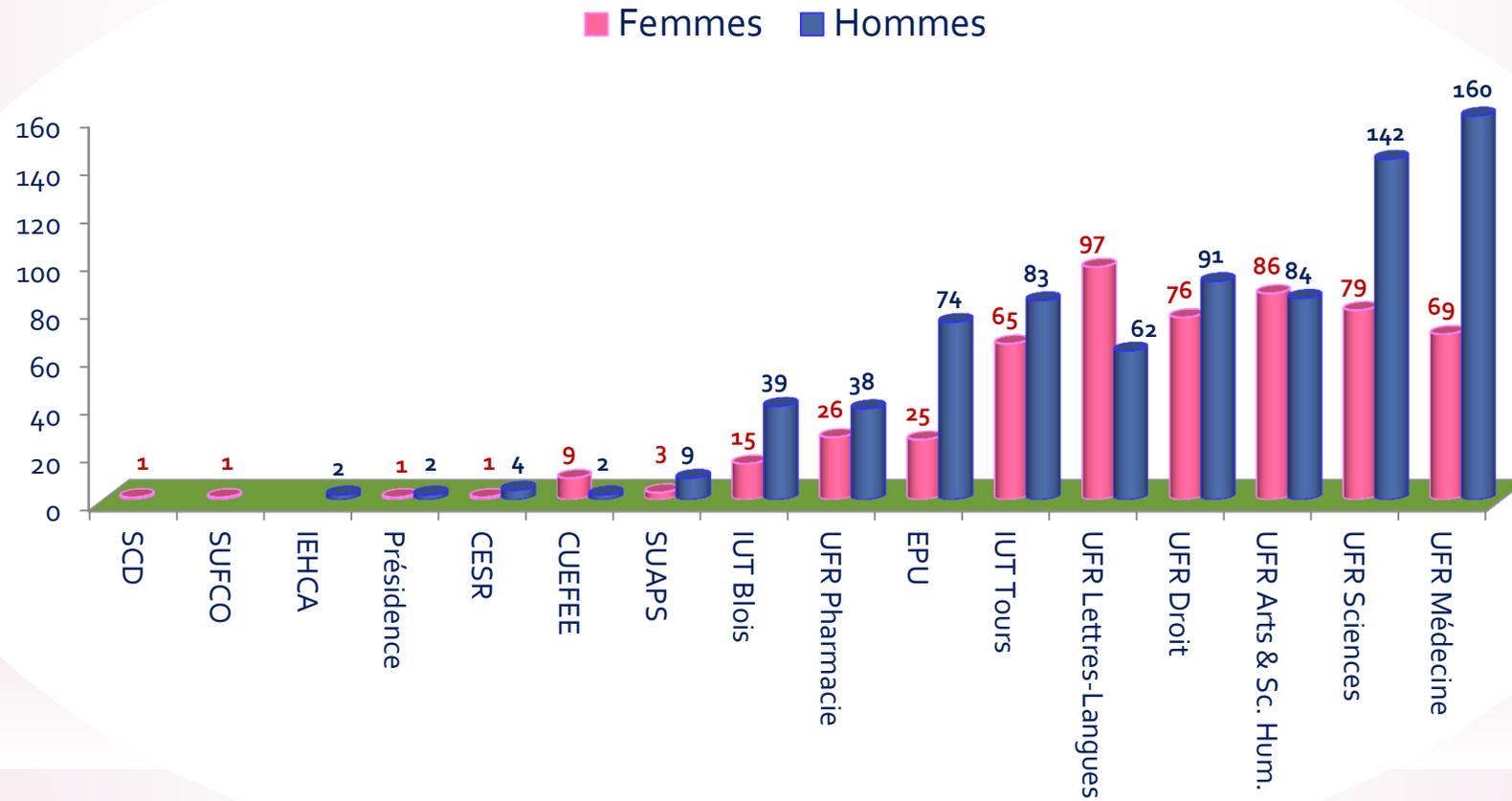
Affectation du personnel

Répartition des BIATSS par sexe et par service



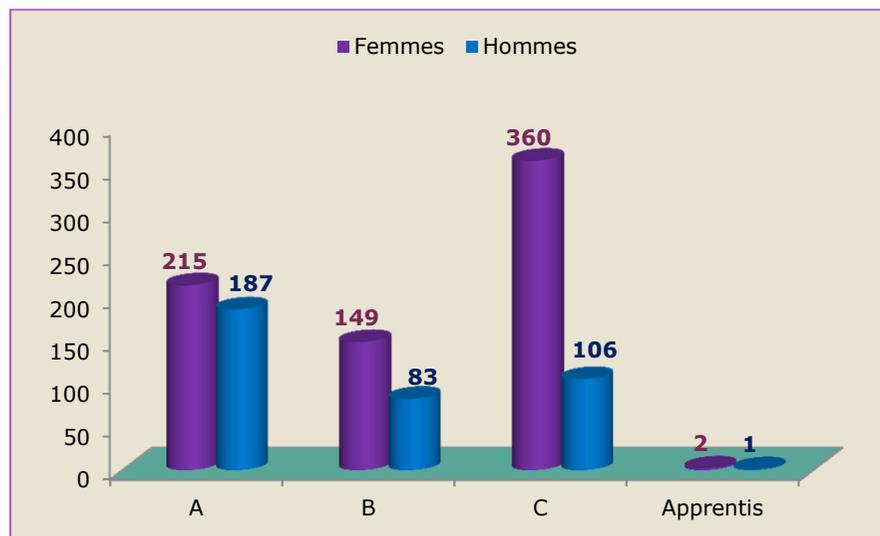
Affectation du personnel

Répartition des EC-E par sexe et par composantes

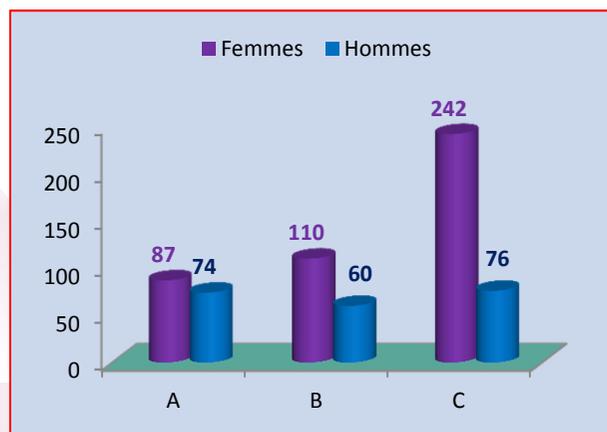


Les effectifs BIATSS par sexe

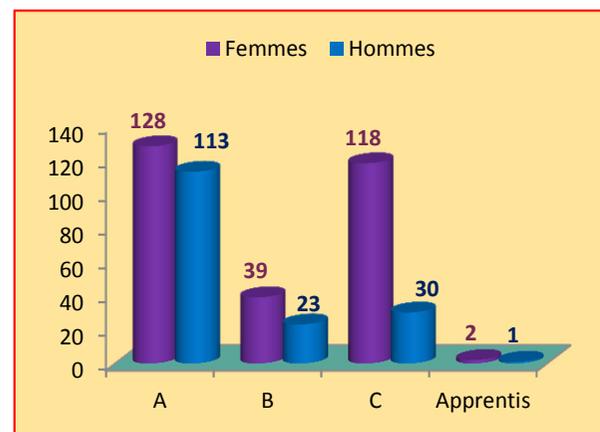
Biatss titulaires et contractuels



Biatss titulaires

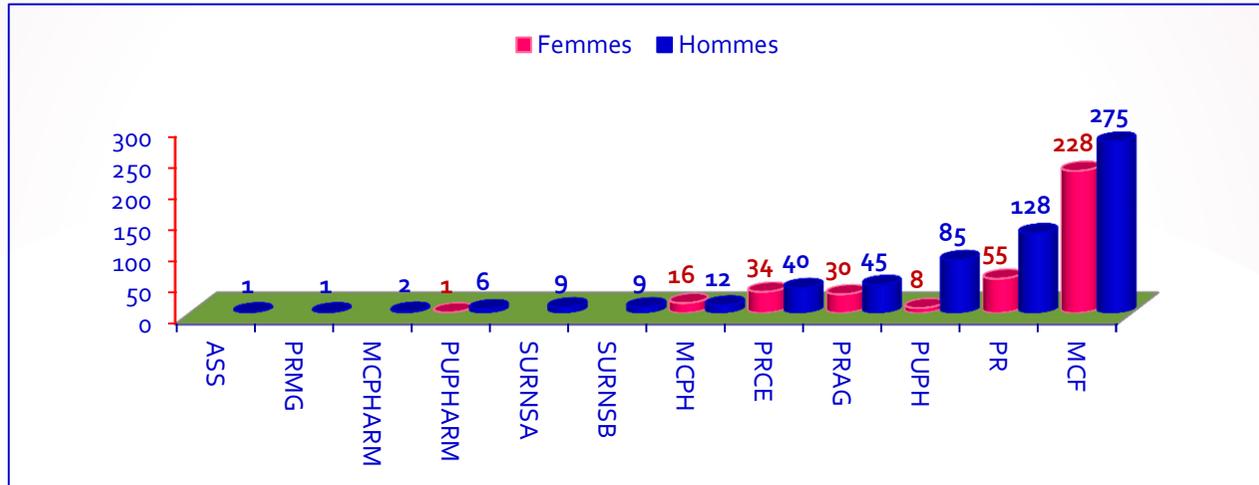


Biatss contractuels

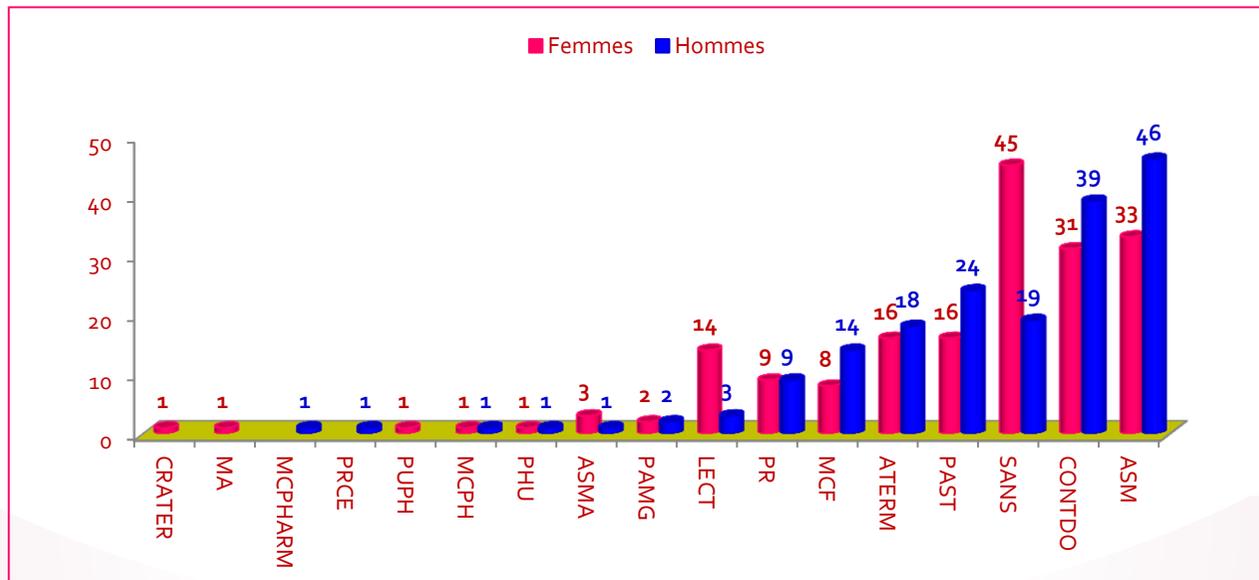


Les effectifs EC-E par sexe

Titulaires



Contractuels



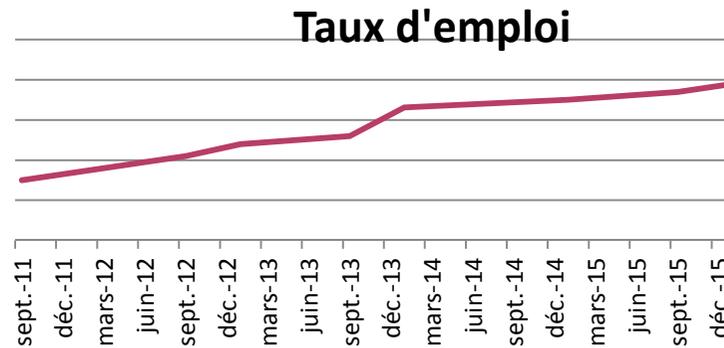
Les personnels reconnus en situation de handicap

L'évolution du taux d'emploi des personnels en situation de handicap

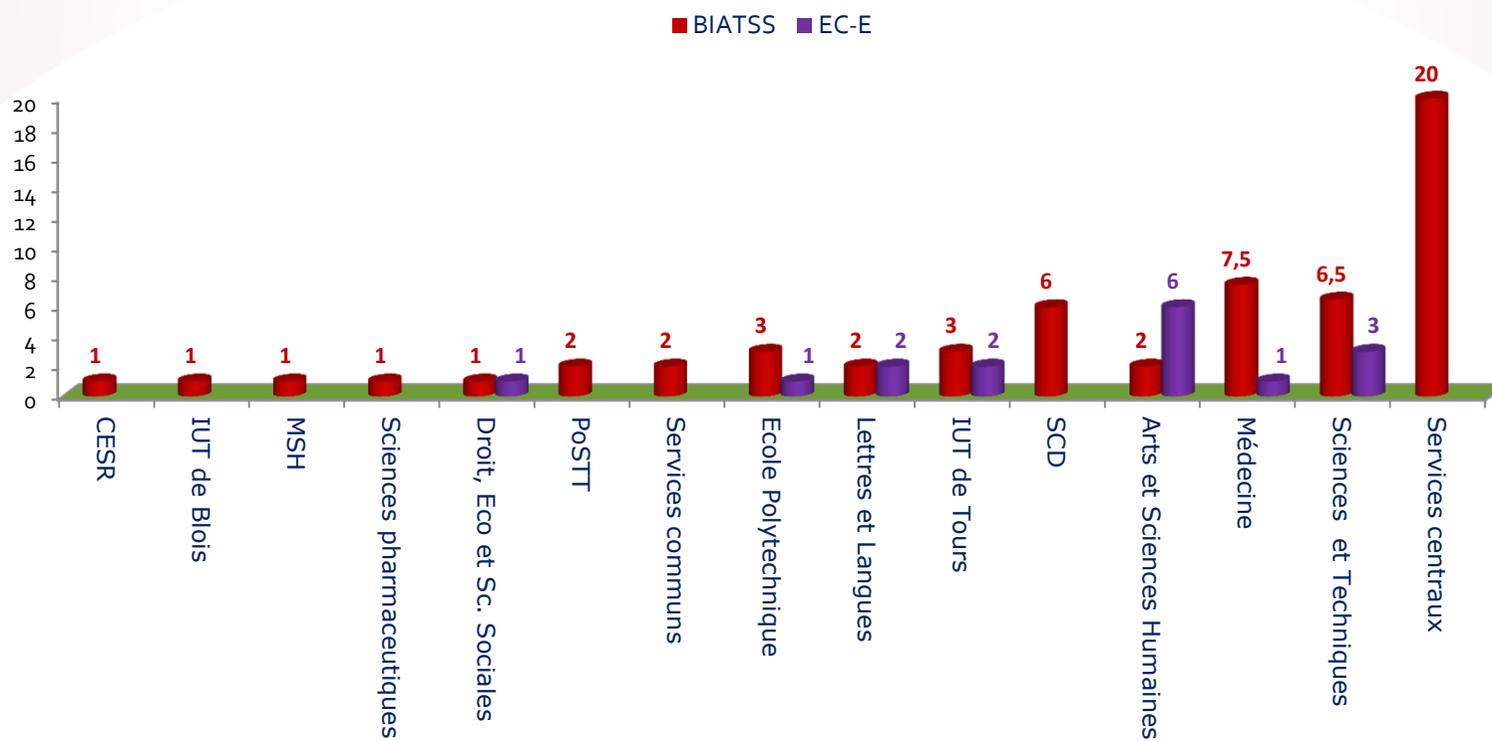
L'établissement a l'obligation d'employer des personnels en situation de handicap à hauteur de 6% de ses effectifs. A défaut, il doit s'acquitter d'une contribution financière auprès de FIPHFP (Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

En 2014, le Conseil d'Administration de l'Etablissement a adopté un schéma directeur du handicap pour la période 2014-2017. L'axe 5 est consacré aux actions à conduire en matière de recrutement et d'accompagnement des personnels en situation de handicap.

Périodes	Taux d'emploi
sept-11	1,50%
janv-12	1,70%
sept-12	2,10%
janv-13	2,40%
sept-13	2,60%
janv-14	3,31%
Objectif 2017	4%

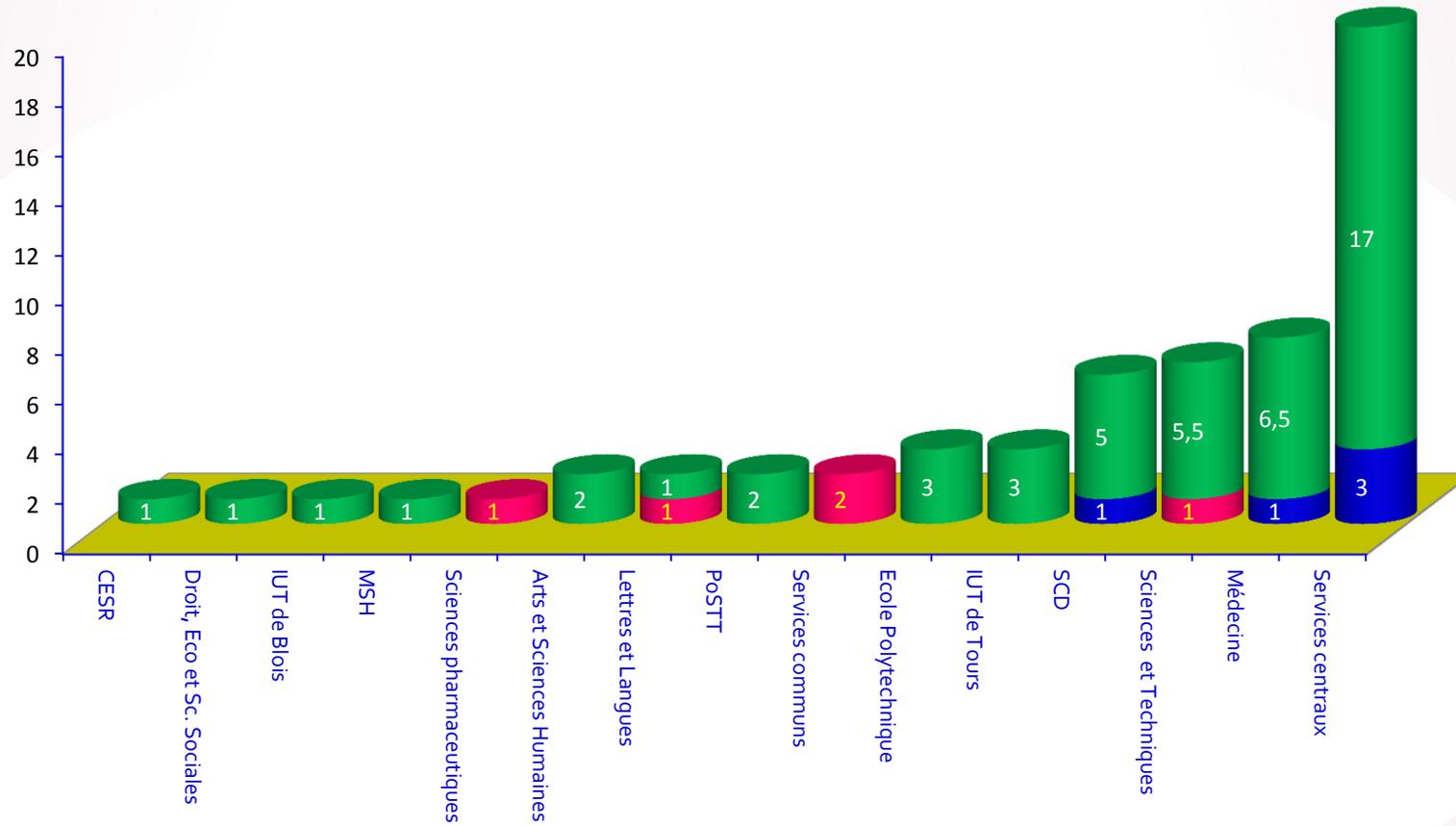


Les ETP des personnels en situation de handicap par composante



Les ETP des Biatsss en situation de handicap par catégories de la fonction publique

■ A ■ B ■ C



L'emploi étudiant

L'emploi étudiant

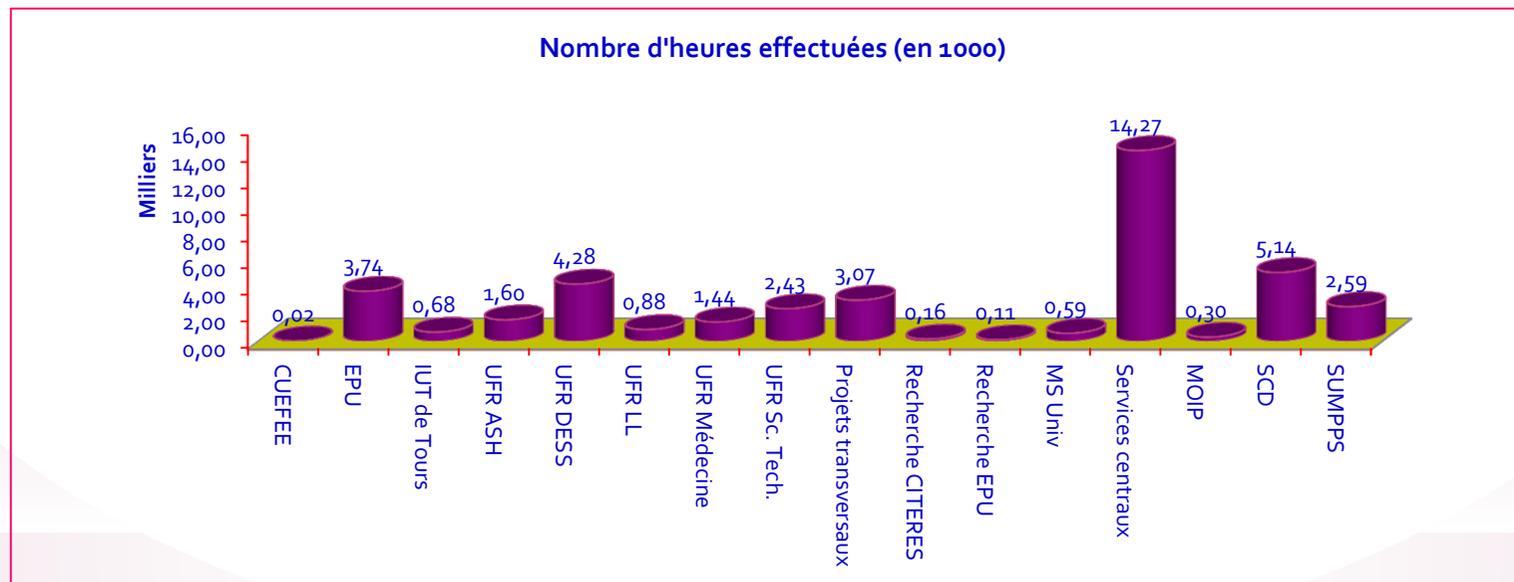
Dans le cadre du décret 2007-1915 du 26/12/2007 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des EPSCP, l'UFRT recrute par contrat des étudiants en application des [dispositions de l'article L. 811-2 du code de l'éducation](#). Ils sont associés à l'accueil des nouveaux étudiants, à l'animation de l'établissement et aux activités d'aide à l'insertion professionnelle.

A cette fin, ils peuvent être recrutés, par contrat, par les présidents et les directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur pour exercer les activités suivantes :

- 1° Accueil des étudiants ;
- 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- 3° Tutorat ;
- 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;

- 5° Service d'appui aux personnels des bibliothèques ;
- 6° Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales ;
- 7° Aide à l'insertion professionnelle ;
- 8° Promotion de l'offre de formation.

Voir adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017766163>



L'âge des personnels et leur ancienneté

Répartition par âge

Age moyen des EC-E : 44,06

Age moyen global
43,14

Age moyen des BIATSS : 42,08

Age des EC-E titulaires

- Enseignants chercheurs : 47,16
- Hospitalier : 52,44
- Second degré : 47,61

Age des EC-E contractuels

- Enseignants chercheurs : 36,88
- Hospitalier : 31,90
- Second degré : 38,63
- Autres enseignant chercheurs : 29,23
- Contrat doctoraux : 26,35

Age des BIATSS titulaires

- AENES : 49,64
- ITRF : 44,47
- BIB : 47,51
- MEDSOC : 51,2

Age des BIATSS contractuels

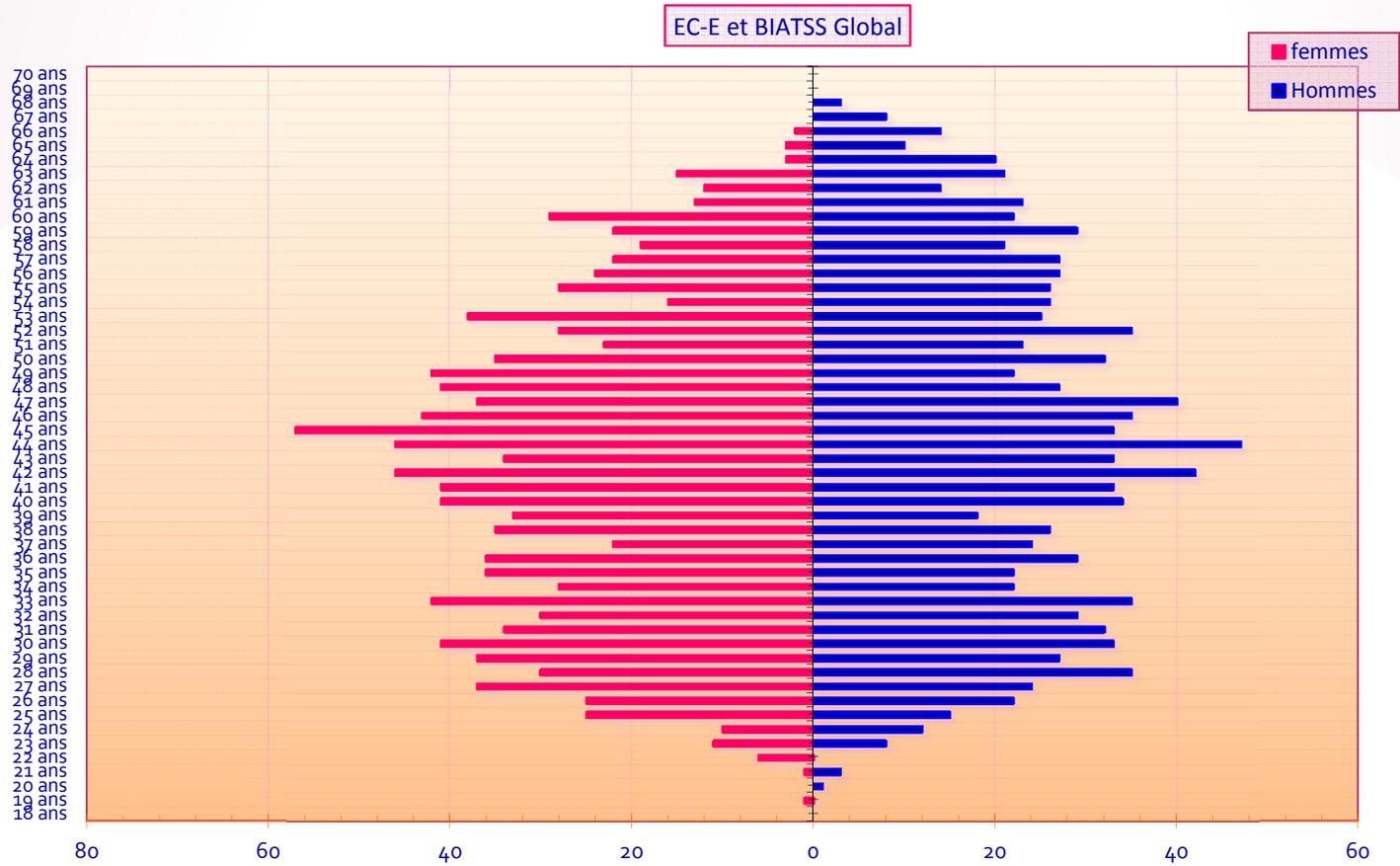
- Apprentis : 22,33
- AENES : 41,27
- ITRF : 35,30
- BIB : 34,16
- MEDSOC : 43,33

Ages des BIATSS par catégorie FP

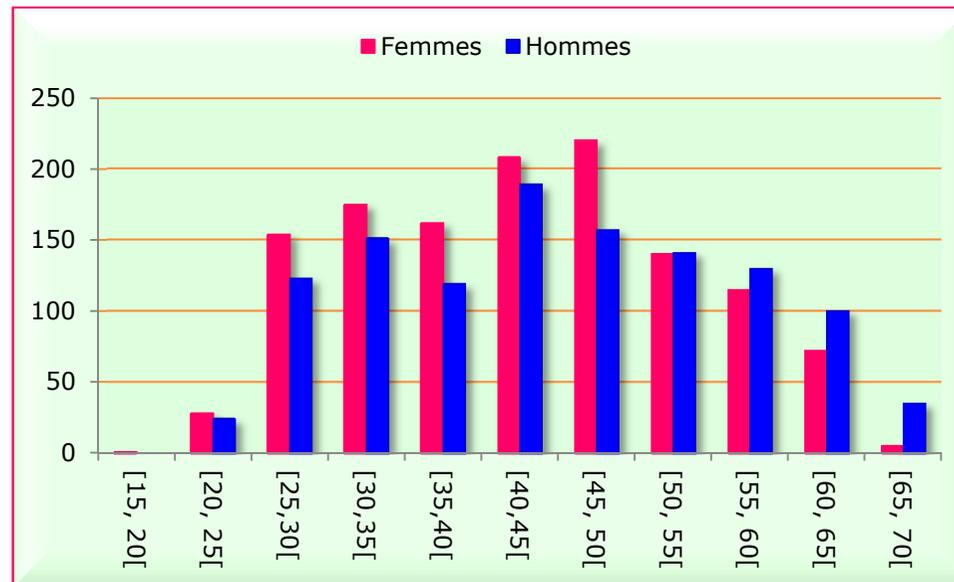
-Titulaire A:45,23
-Titulaire B:45,41
-Titulaire C:46,80

-Contractuel A:34,21
-Contractuel B:34,75
-Contractuel C:32,4

Pyramide des âges par tranches d'une année



Répartition des âges par tranches de 5 ans



Ancienneté des agents et âge d'arrivée dans l'établissement

Ancienneté des EC-E titulaires

EC-E titulaires	Ancienneté moyenne
Enseignants chercheurs	13,56
Hospitalo-universitaires	16,71
Seconds degrés	11,03

Ancienneté des EC-E contractuels

EC-E titulaires	Ancienneté moyenne
Autres Enseignants chercheurs	0,59
Enseignants chercheurs	4,17
Hospitalo-universitaires	1,27
Second degré	4 mois
CONTDO	1,54

Ancienneté moyenne des EC : 11,54
Ancienneté moyenne des BIATSS : 9,17

Ancienneté des BIATSS titulaires

BIATSS titulaires	Anciennetés moyennes
AENES	15,04
BIB	14,43
ITRF	14,46
MEDSOC	5,40

Ancienneté des BIATSS contractuels

BIATSS contractuels	Anciennetés moyennes
AENES	4,62
BIB	3,00
ITRF	3,41
MEDSOC	2,00
SANS	2,75

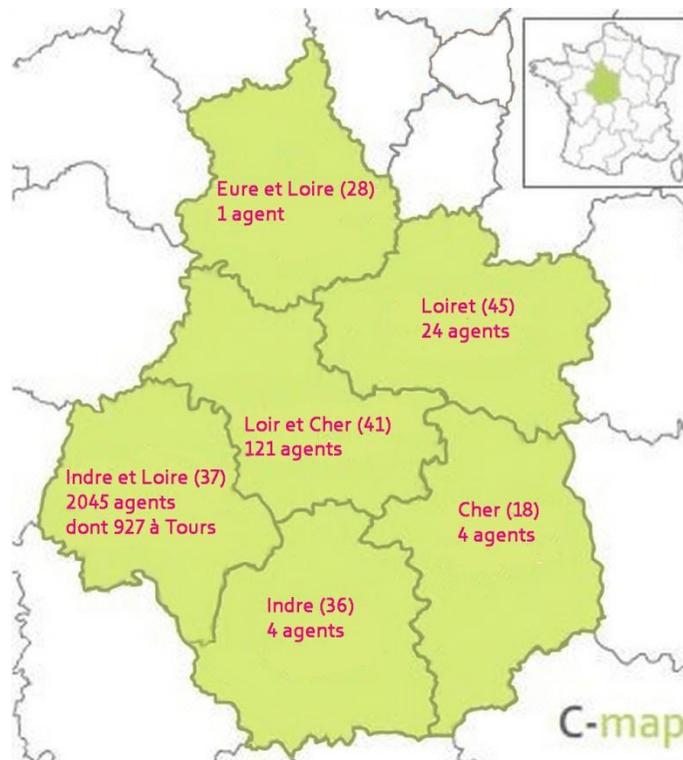
Les lieux de résidence des agents

Les lieux de résidence des agents

Centre-Val de Loire



Répartition des agents en région Centre-Val de Loire



Les lieux de résidence des agents (suite)

Répartition EC-E et BIATSS

Les EC-E

Centre-Val de Loire
1137 agents

Ile de France
130 agents

Reste de la France
77 agents

Pays étrangers
2 agents

Les BIATSS

Centre-Val de Loire
1062 agents

Ile de France
7 agents

Reste de la France
30 agents

Pays étrangers
3 agents

Outre Mer
1 agent

Les lieux de résidence des agents (suite)

Répartition Centre-IDF-Etranger-Outre mer

Région	Code département	Libellé Département	EC-E		BIATSS		Total général
			F	H	F	H	
Centre-Val de Loire	18	Cher	1	3			4
	28	Eure et Loir	1				1
	36	Indre	2	1		1	4
	37	Indre et Loire	180	321	447	170	1118
		Tours	237	308	227	155	927
	41	Loir-et-Cher	25	42	27	27	121
45	Loiret	9	7	2	6	24	
Total Centre-Val de Loire			455	682	703	359	2199
Ile De France	75	Paris	38	44	3		85
	77	Seine-et-Marne	1	1			2
	78	Yvelines	3	4	1		8
	91	Essonne	2	3	1	1	7
	92	Hauts-de-Seine	12	8			20
	93	Seine-Saint-Denis	3	1	1		5
94	Val-de-Marne	4	6			10	
Total IDF			63	67	6	1	137
ETRANGER		Belgique	1	1			2
		Espagne			1		1
		Espagne			1	1	2
Total ETRANGER			1	1	2	1	5
Outre Mer		ST DENIS LA REUNION			1		1
Total Outre Mer					1		1
Total général			519	750	712	361	2342

Les lieux de résidence des agents (suite)

Répartition reste de la France

Départements	EC-E	BIATSS	Total général
03	1		1
06		1	1
13	2	2	4
14	1		1
17	1		1
19		1	1
22	4	1	5
24	1		1
27	1		1
29	1		1
33	3	1	4
35	2		2
38	2		2
44	7	2	9
49	11	3	14
54		2	2
56	3		3
57		1	1
59	2	1	3
60	1		1
61		1	1
62		1	1
64		1	1
67	1	1	2
69	2		2
72	9	5	14
76	1		1
79	2		2
82	2		2
84		1	1
85	1	2	3
86	15	4	19
87	1		1
Total	77	30	107

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Bilan des recrutements d'EC-E titulaires hors hospitalo-universitaires

Année 2014

SESSION SYNCHRONISEE 2014
Affectation au 01/09/2014
(sauf exception)

23 MCF dont : 10 F et 13 H

8 PR dont : 3 F et 5 H

SECOND DEGRE
Affectation au 01/09/2014

4 PRAG dont : 1 F et 3 H

8 PRCE dont : 1 F et 7 H

Part de
l'endorecrutement
PR : 3/5 (60%)
MCF : 4/23 (17,4%)

Sur l'année 2014 on compte
43 recrutements dont:

- 23 MCF
- 8 PR
- 4 PRAG
- 8 PRCE

Année 2013

SESSION SYNCHRONISEE 2013
Affectation au 01/09/2013
(sauf exception)

16 MCF dont : 10 F et 6 H

10 PR dont : 5 F et 5 H

SECOND DEGRE
Affectation au 01/09/2013

2 PRAG dont : 2 F et 0 H

9 PRCE dont : 4 F et 5 H

Part de
l'endorecrutement
PR : 5/10 (50%)
MCF : 2/16 (12,5%)

Mouvements des EC-E titulaires hospitalo-universitaires

Année 2014

Les arrivées :
10 EC-E recrutés
dans 4 corps

MCU PH : 3 F
PUPH : 3 H
PUMG : 2 F et 1 H
PUP : 1 F et 2 H

Les départs :
4 départs

2 Femmes
2 Hommes

Année 2013

Les arrivées :
9 EC-E recrutés
dans 2 corps

MCU PH : 1 F et 2 H
PUPH : 2 F et 4 H

Les départs :
2 départs

2 Hommes

Mouvement des BIATSS

Les départs BIATSS

Les départs BIATSS Période du 01/01/2014 au 31/12/2014 - Par type de population

Types de Départ	AENES			BIBLIO			MED SOCIAUX	RF			Total général
	A	B	C	A	B	C	B	A	B	C	
Concours								1		1	2
Décès											
Démission					1						1
Détachement											
Mutation		2						1		2	5
Retraite	1	3	4			1	1	2	3	6	21
Total général	1	5	4		1	1	1	4	3	9	29

Les départs BIATSS Période du 01/01/2014 au 31/12/2014 - Répartition H - F

type de population	catégorie	F	H	Total général
AENES	A	1		1
	B	4	1	5
	C	4		4
BIBLIO	A			
	B	1		1
	C		1	1
MED SOCIAUX	B	1		1
RF	A	1	3	4
	B	2	1	3
	C	6	3	9
Total général		20	9	29

Mouvement des BIATSS (suite)

Les arrivées BIATSS

Les arrivées BIATSS Période du 01/01/2014 au 31/12/2014 - Par type de population

Type d'arrivée	AENES			BIBLIO			MED SOCIAUX	RF			Total général
	A	B	C	A	B	C	B	A	B	C	
Concours								3			3
Détachement	1							1	1		3
Mutation		2	1	1	1	1	1			1	8
Réintégration								1			1
Total général	1	2	1	1	1	1	1	5	1	1	15

Les arrivées BIATSS Période du 01/01/2014 au 31/12/2014 - Répartition H - F

type de population	catégorie	F	H	Total général
AENES	A		1	1
	B	2		2
	C	1		1
BIBLIO	A	1		1
	B		1	1
	C	1		1
MED SOCIAUX	B	1		1
RF	A	3	2	5
	B	1		1
	C	1		1
Total général		11	4	15

Positions temporaires des agents

En 2014, elles s'articulent autour de 3 situations :

1. Congé parental
2. Disponibilité
3. Détachement

Disponibilité : 15 agents

3 EC-E :

- Convenances Personnelles : 1F
- Etudes et recherches : 1F
- Suivre conjoint : 1 F

12 BIATSS

- Convenances Personnelles : 5 F et 2 H
- Elever un enfant de - 8 ans : 1 F
- Suivre conjoint : 3 F et 1 H

Détachement : 20 agents

6 EC-C :

- Administration - Etablissement publique CPCMR : 2 F et 1 H
- Enseignement à l'étranger : 1 F et 1 H
- Entreprise publique – GIP : 1 H

14 BIATSS

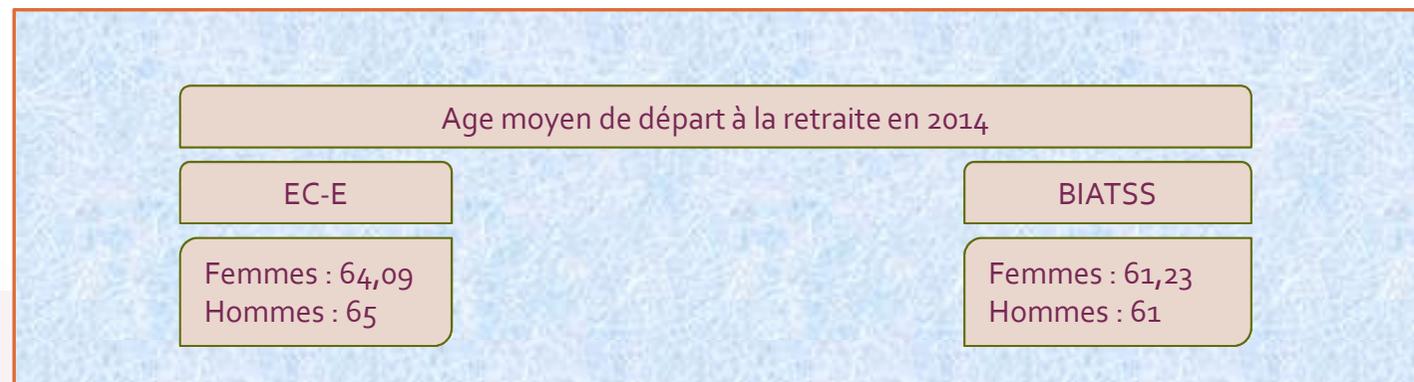
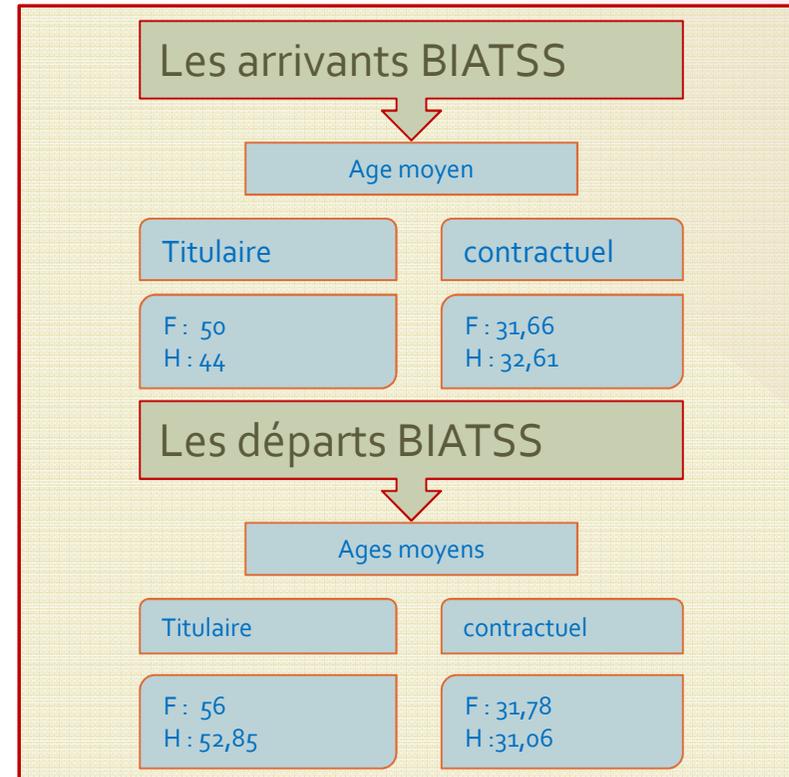
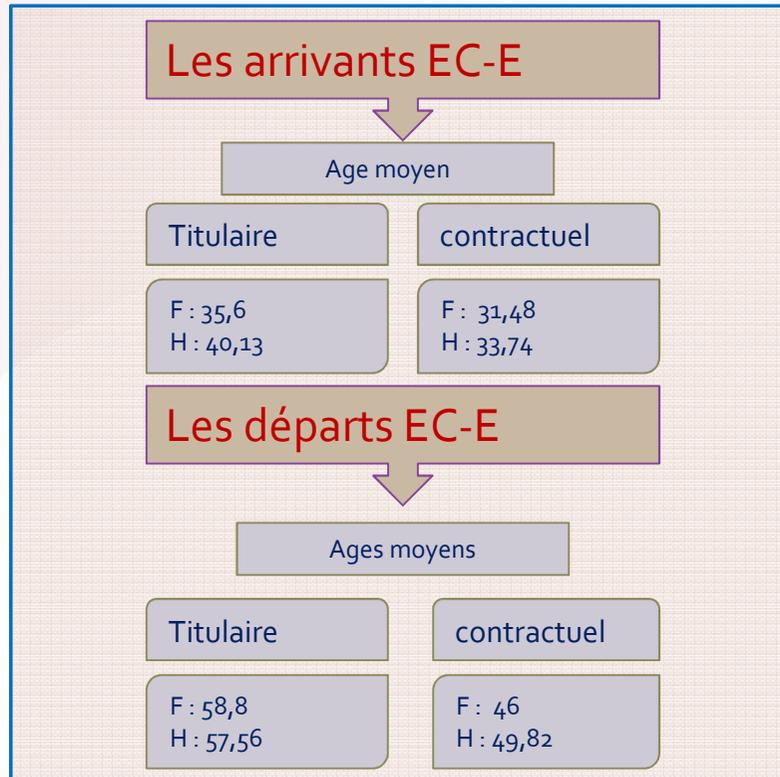
- Administration - Etablissement publique CPCMR : 4 F et 8 H
- Collectivité Territoriale : 1 H
- Stagiaire, concours : 1 F

Congé parental : 3 agents

Dont :

- EC-E : 1 H
- BIATSS : 2 F

Age moyens des arrivées et des départs : 2014



Les départs prévisibles

Il s'agit ici des départs sont calculés sous l'hypothèse « toutes choses égales par ailleurs »,
Ils ne tiennent pas compte des arrivées et des départs en cours d'années pour différents motifs (affectation suite à une réussite à un concours, mutation, recule de la date de départ à la retraite, démission, décès etc...)

Années 2015: 45 départs probables

- 35 EC-E dont : 6 F et 29 H
- 10 BIATSS dont : 8 F et 2 H

Années 2016: 25 départs probables

- 19 EC-E dont : 4 F et 15 H
- 6 BIATSS dont : 4 F et 2 H

Années 2017: 10 départs probables

- 10 EC-E dont : 1 F et 9 H
- 0 BIATSS

Années 2018: 4 départs probables

- 3 EC-E dont : 1 F et 2 H
- 1 BIATSS dont : 1F

Années 2019: 1 départ probable

- 0 EC-E
- 1 BIATSS dont : 1H

L'ÉVOLUTION DES CARRIÈRES

Avancement et promotion du personnel EC-E hors hospitalo-universitaire

Enseignants du supérieur

Avancement au titre de l'établissement

Avancement de grade
au choix des
PR

PR 1ère classe : 4 F et 2 H

PR Classe exceptionnelle
1^{er} échelon : 4 F et 2 H

PR Classe exceptionnelle
2^{ème} échelon : 0 F et 1 H

Avancement de grade
au choix des
MCF

MCF Hors classe : 3 F et 4 H

Avancement au titre du CNU

Avancement de grade
au choix des
PR

PR 1ère classe : 1 F et 4 H

PR Classe exceptionnelle
1^{er} échelon : 1 F et 3 H

PR Classe exceptionnelle
2^{ème} échelon : 1 F et 4 H

Avancement de grade
au choix des
MCF

MCF Hors classe : 2 F et 6 H

Enseignants du second degré

Corps	F		H	
	2014	2013	2014	2013
PRAG hors classe	2	2	1	3
PRCE hors classe	1		3	2
Prof. EPS hors classe	0	0	1	0
Total	3	2	5	5

Avancement et promotion du personnel EC-E hospitalo-universitaire

Les MCPH

Type d'avancement	F	H	Total
AVANCEMENT 1 ^{ere} CLASSE	3	2	5
AVANCEMENT HORS CLASSE	0	0	0
TOTAL	3	2	5

Les PUPH

Type d'avancement	F	H	TOTAL
AVANCEMENT 1 ^{ere} CLASSE	1	7	8
AVANCEMENT CLASSE EXCEPT ECHELON 1	0	6	6
AVANCEMENT CLASSE EXCEPT ECHELON 2	0	1	1
TOTAL	1	14	15

Avancements et promotions - BIATSS

Liste d'aptitude

Femmes : 4 agents

Corps/Grade antérieur	Corps / Grade de promotion	BAP	affectation après avanc.	Nb agent
ASI	IGE	J	univ-tours	1
TECH CE	ASI	F	univ-tours	1
ATRF P2	TECH	J	univ-tours	1
ATRF P2	TECH	B	univ-tours	1

Hommes : 1 agent

- Grade ou corps antérieur : SAENES CS
- Grade ou corps de promotion : AAE
- Affecté à l'université d'Orléans

Avancements et promotions – BIATSS (suite)

Tableau d'avancement

AENES

Femmes : 12 agents

Corps/Grade antérieur	Corps / Grade de promotion	Nb agent	affectation après avanc.
ADJENES P 2C	ADJENES P 1C	2	univ-tours
ADJENES 1C	ADJENES P 2C	4	univ-tours
ADJENES 2C	ADJENES 1C	6	univ-tours

Hommes : 1 agent

- Grade ou corps antérieur : SAENES CS
- Grade ou corps de promotion : SAENES CS
- Affecté à univ-tours

BIBLIO

Femmes : 12 agents

Corps/Grade antérieur	Corps / Grade de promotion1	Nb agent	affectation après avanc.
CBIB	CONS BIB	1	univ-tours
BIBAS CS	BIBAS	1	univ-tours
MAG P2C	MAG P1C	1	univ-tours

Hommes : 1 agent

- Grade ou corps antérieur : MAG 2C
- Grade ou corps de promotion : MAG 1C
- Affecté à univ-tours

ITRF

Femmes : 6 agents

Corps/Grade antérieur	Corps / Grade de promotion	BAP	Nb agent	affectation après avanc.
IGE 2C	IGE 1C	E/AE	2	univ-tours
TECH CS	TECH CE	J	1	univ-tours
TECH CN	TECH CS	J/JAF	3	univ-tours
ATRF P2	ATRF P1C	FC/G	1	univ-tours
ATRF 1C	ATRF P2C	A/G	1	univ-tours
ATRF 2C	ATRF 1C	G/G	2	univ-tours

Hommes : 7 agents

Corps/Grade antérieur	Corps / Grade de promotion	BAP	Nb agent	affectation après avanc.
IGR 2C	IGR 1C	A	1	univ-tours
IGE 2C	IGE 1C	E/AE	1	univ-tours
TECH CN	TECH CS	J/JAF	1	univ-tours
ATRF P2	ATRF P1C	FC/G	2	univ-tours
ATRF 1C	ATRF P2C	A/G	1	univ-tours
ATRF 2C	ATRF 1C	G/G	1	univ-tours

Avancements et promotions – BIATSS (suite)

Réussite aux concours

AENES

Catégorie FP	corps ou grade accédé par concours	Concours Externe		Concours Interne		examen prof.		Recrut. Sans concours / Sauvadet		Statut antérieur		affectation après concours
		H	F	H	F	H	F	H	F	fonctionnaire	Contrat	
		A	APAE						1			
B	SAENES		1		1						2	HORS UNIV
C	ADJENES		1								1	HORS UNIV

ITRF

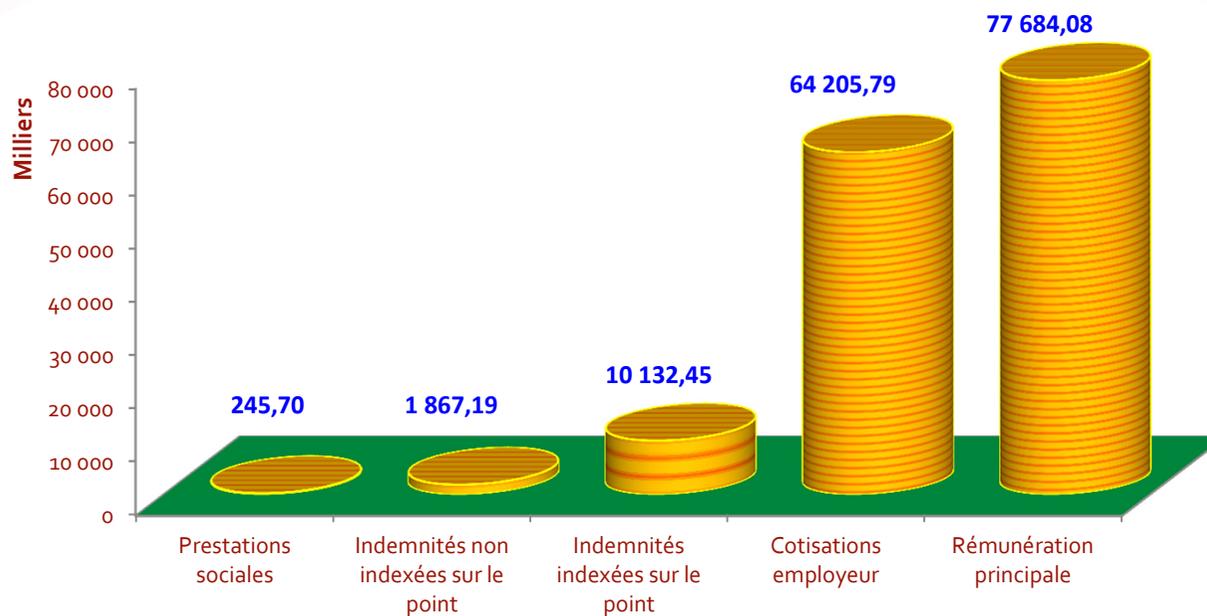
Cat	corps ou grade accédé par concours	Nature du concours								BAP	Qualité antérieure		affectati on après concours
		Concours Externe		Concours Interne		examen prof.		Recrut. Sans concours / Sauvadet			fonctio nnaire	Contrat	
		H	F	H	F	H	F	H	F				
A	IGR		1									1	UNIV
A	IGE		1	2	1						2	2	1 HORS UNIV
A	ASI			1					1			1	UNIV
B	TECH CE					2	3					5	UNIV
B	TECH CS					4	3					7	UNIV
B	TECH	1		1	2					4		4	UNIV
C	ATRF P2C						3					3	UNIV
C	ATRF							2	6			8	UNIV

LES DÉPENSES DE PERSONNELS

Les dépenses de personnel

La masse salariale globale 2014

Répartition par Catégories de dépenses (milliers €)



Les dépenses de personnel (suite)

Masse salariale par catégorie de dépense

Catégories	Année 2014	Année 2013	croissance des dépenses
Traitement brut	76 744 633,69	75 334 059,83	1,87%
Supplément familial de traitement (SFT)	889 980,23	865 795,68	2,79%
Indemnités indexées	10 132 453,07	9 810 813,82	3,28%
Indemnités non indexées	1 867 191,52	2 047 664,23	-8,81%
Rémunérations d'activité non ventilées	49 467,55	45 642,92	8,38%
CAS pensions civils + ATI civils	44 385 145,29	43 441 939,61	2,17%
RAFP	342 943,13	330 826,82	3,66%
Autres Cotisations retraites	2 907 079,64	2 803 336,38	3,70%
Cotisations sécurité sociale (hors vieillesse)	8 877 390,66	8 720 298,70	1,80%
FNAL + CNAF + CSA	4 881 379,00	4 908 862,16	-0,56%
Autres Cotisations et contributions sociales	2 811 856,35	2 774 308,03	1,35%
Remboursement transport	114 844,35	96 766,00	18,68%
CLD	128 680,60	94 485,08	36,19%
Accidents du travail	2 177,10	2 155,34	1,01%
Allocation de retour à l'emploi		9 493,80	-100,00%
Total général	154 135 222,18	151 286 448,40	1,88%

Les cotisations et contributions versées au titre du CAS Pension (Compte d'Affectation Spéciale) concernent tous les fonctionnaires de la fonction publique d'Etat.

Son taux est revalorisé chaque année par le Ministère.

Le CAS Pensions a été prévu par l'article 21 de la LOLF et créé par l'article 51 de la loi de finances pour 2006

En 2014 les montants versés au titre du **CAS Pension et ATI ont été de 44 385 145,29 euros contre 43 441 939,61 en 2013. Soit une augmentation de 2,17%**, Les CAS pension et l'ATI constituent l'élément de paye le plus important : **28,8%** de la charge de personnel

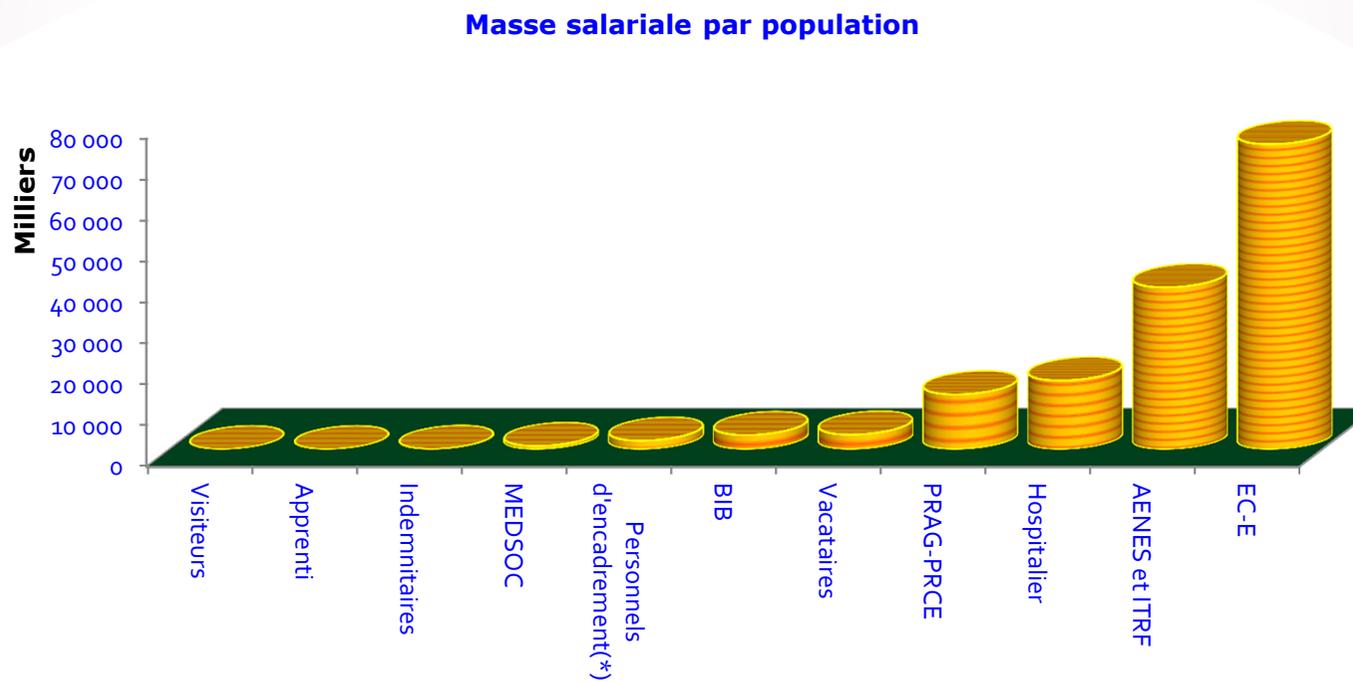
En 2014 le taux de CAS pension a été de 74,28%

L'allocation temporaire d'invalidité (ATI) est attribuée aux fonctionnaires maintenus en activité qui justifient d'une invalidité permanente résultant :

- soit d'un accident de service ayant entraîné une incapacité permanente d'un taux au moins égal à 10 % ;
- soit de l'une des maladies d'origine professionnelle énumérées par les tableaux mentionnés à l'article L. 461-2 du code de la sécurité sociale, pour lesquelles aucun taux minimum n'est exigé ;
- soit d'une maladie reconnue d'origine professionnelle dans les conditions mentionnées aux alinéas 3 et 4 de l'article L. 461-1 du code de la sécurité sociale, sous réserve des dispositions de l'article 6 du décret n°2005-442 (soit aucun taux minimum n'est exigé –alinéa 3, soit taux minimum de 25 % - alinéa 4)

En 2014 le taux d'ATI était de 0,32%.

Les dépenses de personnel (suite)

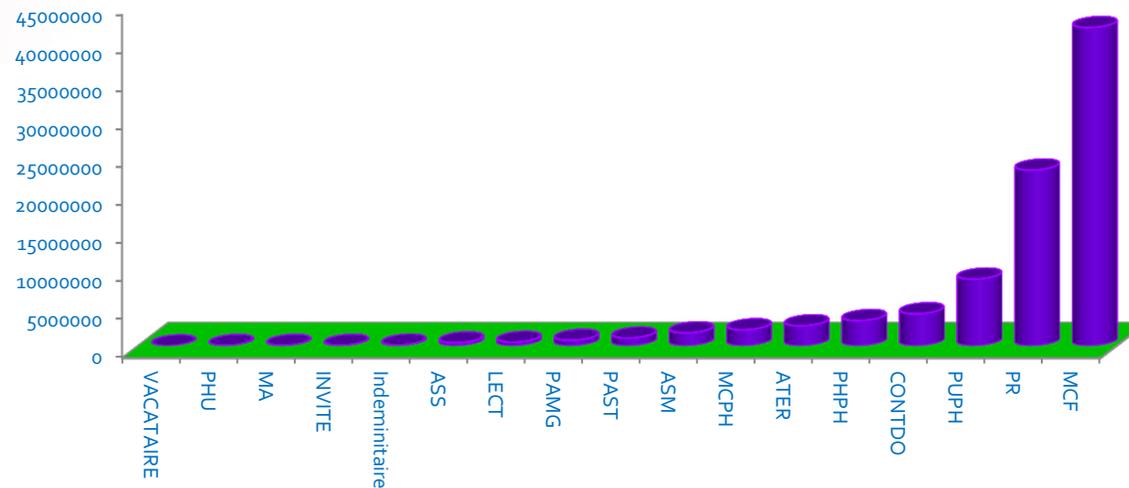


(*) Le personnel d'encadrement est composé des corps suivants : DGS d'établissement, Agent Comptable, AENESR, IGR

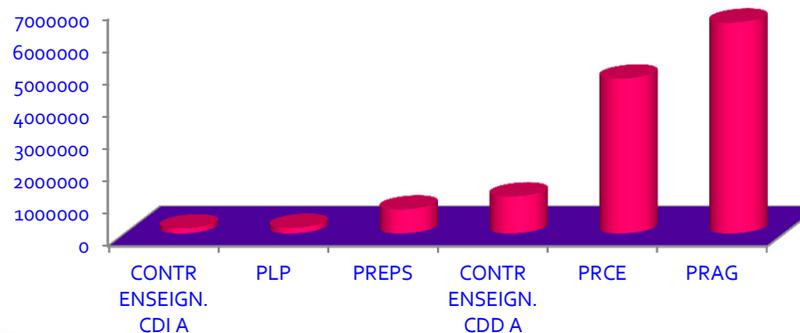
Les dépenses de personnel (suite)

Répartition de la masse salariale EC-E

Massa salariale des EC-E



Massa salariale des enseignants du second degré



Les dépenses de personnel (suite)

Coût de l'heure d'enseignement

- Le coût calculé est le coût total employeur moyen par catégorie d'emploi
- Le nombre d'heure est calculé sur la base des heures statutaires par catégorie d'emploi
- Sont pris en compte les EC-E titulaires et contractuels
- Enfin, ces coûts sont calculés hors heures complémentaire

Coût horaire d'un heure PR : 478,25 €

Coût horaire d'un heure MCF : 348,05 €

Coût horaire d'un heure MA : 268,77 €

Coût horaire d'un heure PRAG : 199,20 €

Coût horaire d'un heure PRCE : 157,21 €

Coût horaire d'un heure PLP : 178,08 €

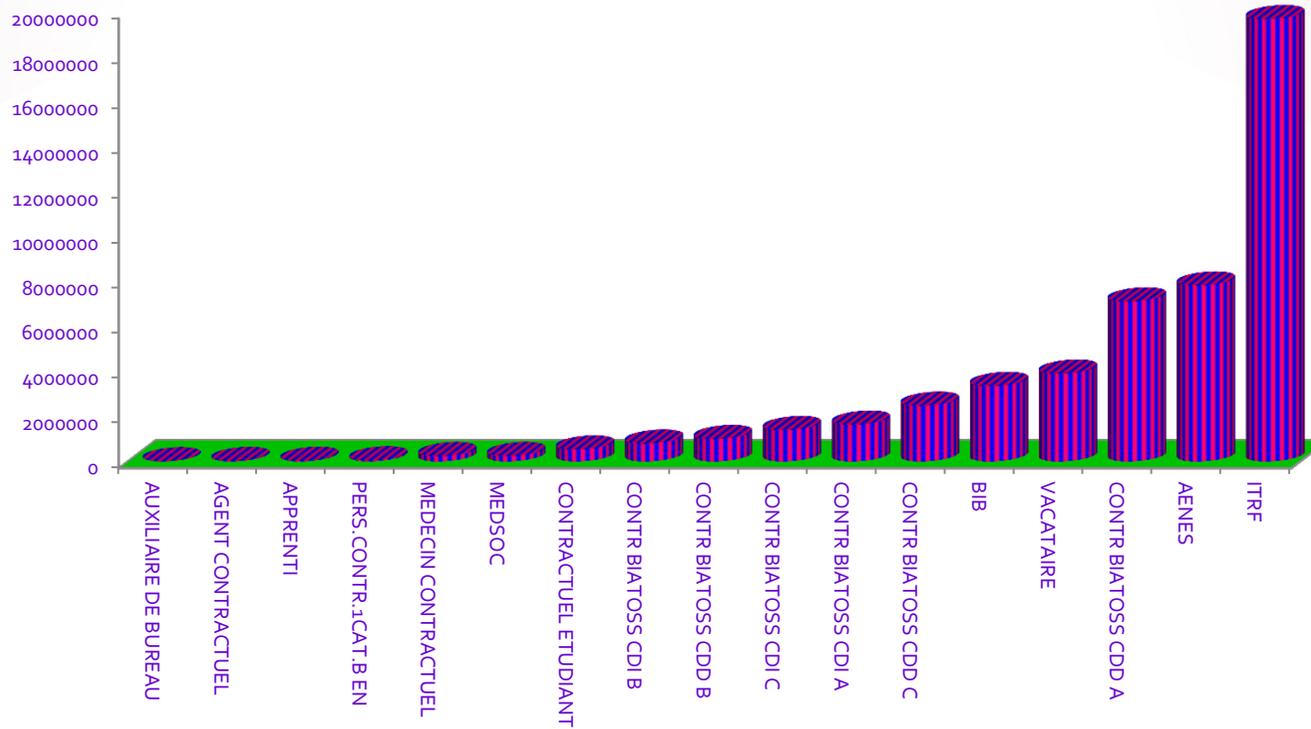
Coût horaire d'un heure Prof-EPS : 174,31 €

Coût horaire d'un heure LECT : 140,09 €

Coût horaire d'un heure Vacataire : 75,45 €

Les dépenses de personnel (suite)

Masse salariale BIATSS



Heures complémentaires et vacances

Les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste dans l'établissement ne suffisent pas à couvrir l'ensemble de la charge découlant des formations dispensées par l'UFRT.

L'université doit donc avoir recours aux Heures Complémentaires (HC) et à des intervenants extérieurs

A- Les HC

Les HC sont des heures effectuées par les EC de l'université, qu'ils soient titulaires ou contractuels, au-delà de leurs obligations statutaires

B- Les intervenants extérieurs

Le chargé d'enseignement ou agent temporaire vacataire est une personne choisie en raison de sa compétence dans les domaines scientifiques, culturels ou professionnels afin d'assurer une mission précise.

Heures complémentaires et vacances (suite)

Les HC payées durant l'année N peuvent avoir été réalisées pendant cette année N. Mais elles peuvent aussi avoir été effectuées durant l'année N-1. mais payées seulement en N.

Ainsi, en 2014, ont été payées des HC effectuées durant l'année universitaires 2013-2014 ainsi que des HC qui avaient été effectuées en 2012-2013..

Il y a donc un certain décalage entre la réalisation de l'acte et le paiement.

Heures réalisées en 2013-2014 et payées en 2014

Statut	Type de dépense	Montant
Fonctionnaire	Montant brut	2 875 773,36
	Montant CPA	143 788,82
Secteur privé	Montant brut	2 239 642,91
	Montant CPA	961 927,76
Total général		6 221 132,84

Heures réalisées en 2012-2013 et payées en 2014

Statut	Type de dépense	Montant
Fonctionnaire	Montant brut	50 638,40
	Montant CPA	2 531,92
Secteur privé	Montant brut	27 413,79
	Montant CPA	11 774,23
Total général	Total général	92 358,34

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les modalités de service

Les obligations de service des BIATSS

C- Les obligations de service des personnels Biatss

Le nombre d'heures annuel de travail est fixé aujourd'hui à **1607 heures**.

Si les agents n'ont pas fait usage de la totalité de leur nombre de jours de congés sur la période écoulée, ils disposent de la possibilité de les épargner sur un **compte épargne temps (CET)**

D- Les modalités de service

Certaines des modalités de service s'appliquent aussi bien aux fonctionnaires qu'aux contractuels tandis que d'autres ne s'appliquent qu'aux fonctionnaires.

- **Le temps partiel** (titulaires et contractuels).
- **Le temps partiel pour raison thérapeutique**
- **La mise à disposition** auprès d'une autre administration de l'État ou d'organismes
- **La prolongation d'activité.**

Les obligations de service des enseignants chercheurs et enseignants

Les obligations de service des EC-E ne sont pas uniformes comme chez les Biats. Elles sont dues à la spécificité même de la fonction qui se répartie entre l'enseignement en face à face ou à distance, la recherche et les autres missions hors enseignement (fonction de direction, d'administration etc...)

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 précise à l'article 19 : « *le conseil d'administration définit, dans le respect des dispositions statutaires applicables et des missions de formation initiale et continue de l'établissement, les principes généraux de répartition des obligations de service des personnels enseignants et de recherche entre les activités d'enseignement, de recherche et les autres missions qui peuvent être confiées à ces personnels* ».

Les EC-E : les obligations de service annuelles en présence d'étudiants

A- Enseignants-chercheurs : Décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié : **192 HETD** (128h de cours, 192h TD, 288h TP ou toute combinaison équivalente)

B- Enseignants hospitalo-universitaires : Décret n°84-135 du 24 février ; 1984 modifié : Aucune obligation de service annuelle en présence d'étudiants

C- Enseignants du second degré : Décrets n°72-580 et n°72-581 du 4 juillet 1972 modifiés : **384 HETD**

A- Enseignants-chercheurs associés et invités : Décrets n°85-733 du 17 juillet 1985 et n°91-267 du 6 mars 1991 modifiés : 192 HETD à temps plein ou 96 HETD à mi-temps

B- Moniteurs : Décret du 30 octobre 1989 : 64 HETD

C- ATER : Décret du 7 mai 1988 modifié : A temps plein : 192 HETD

D- Lecteurs et maîtres de langue étrangère : Décret n°87-754 du 14 septembre 1987

- **Lecteurs** : 300 heures de travaux pratiques

- **Maîtres** : 192 HETD

E- Chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires : Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié : 192 HTD maximum pour les chargés d'enseignement et 96HETD au maximum pour les agents temporaires vacataires

Le temps de travail

Les modalités de service

Le temps partiel (décret n°82-624 du 20 juillet 1982)

Tout fonctionnaire stagiaire ou titulaire et tout agent non titulaire, employé depuis plus d'un an à temps complet de façon continue, peut exercer, à sa demande, son activité à temps partiel. Le nombre d'années d'exercice à temps partiel, pris au cours de la carrière, n'est pas limité.

Le temps partiel peut être de droit (*temps partiel pour raisons familiales*) ou soumis à autorisation (*temps partiel sur autorisation*). L'autorisation d'exercice à temps partiel est donnée par l'autorité qui a pouvoir de nomination.

Le temps partiel pour raison thérapeutique

Les fonctionnaires, dont le droit à congé longue maladie, longue durée ou pour accident de service a expiré ou après six mois consécutifs de congé maladie pour une même affection, peuvent exercer leur activité à temps partiel pour raison thérapeutique, sur avis du comité médical ou de la commission de réforme. L'agent perçoit alors la totalité de son traitement.

La prolongation d'activité

La limite d'âge d'exercice de l'activité (67 ans) peut être reculée pour certaines raisons, notamment familiales.

Le temps partiel à l'UFRT

La durée du travail est de 1607 heures annuelles lorsque l'agent est à temps complet

Mais selon les modalités de travail elle peut être à temps partiel.

Pour les agents contractuels la durée du travail est fixée par le contrat, Il peut être complet ou incomplet,

On distingue ainsi 2 situations :

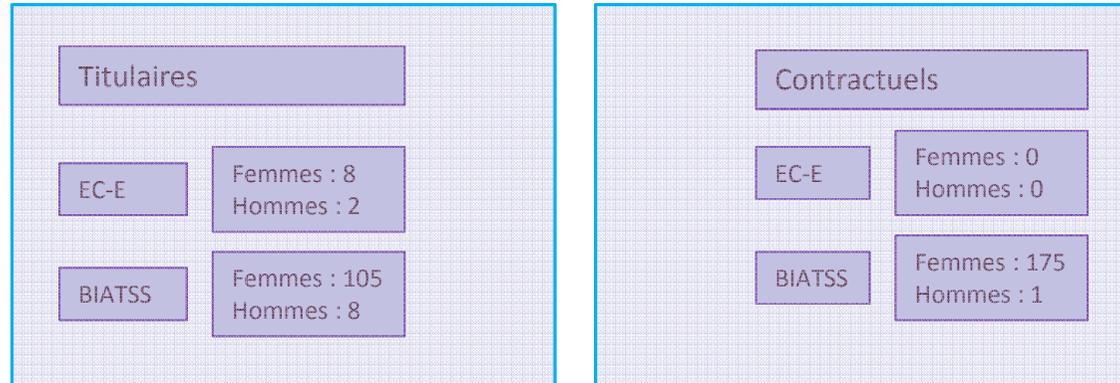
1. Les modalités de temps partiels choisis par l'agent
2. Le temps incomplet qui est souvent fixé par le contrat

En dehors du temps partiel, il existe d'autres modalités de service :

- Délégation
- Maintien en activité
- Maintien en fonction
- Recul de la limite d'âge
- Surnombre

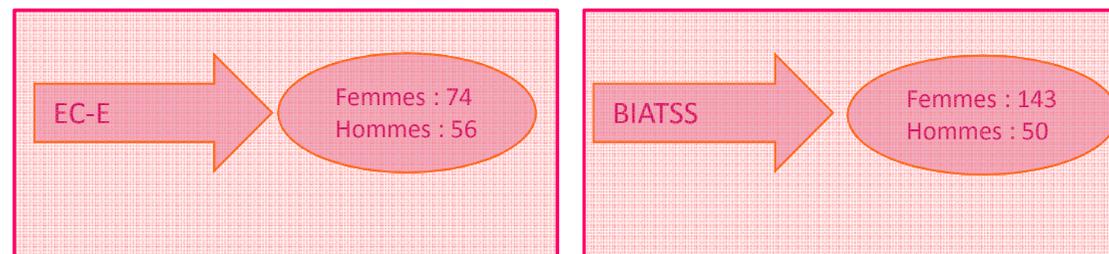
Le temps de travail (suite)

Les agents bénéficiant de modalités de travail à temps partiel



Au total 92,20% des bénéficiaires de modalités de temps partiel sont des femmes,
Les Biatss constituent 92,9% des bénéficiaires de modalité de temps partiel

Le temps de travail incomplet



Les femmes représentent 67,18% des temps incomplets
Les BIATSS représentent 59,75% des temps incomplets

Les congés et absences

Absences et congés

Plusieurs types de congé peuvent être distingués,
Ceux qui sont traités ici sont:

- Congé Ordinaire de maladie
- Congé Maladie (Non Titulaires)
- Congé accident service
- Congé Grave maladie
- Congé Longue durée
- Congé Longue maladie
- Congé Maternité
- Congé Paternité
- Congé Paternité accueil enfant
- Congé Présence parentale
- Congé Formation
- Congé Recherche ou conversion thématique

Absences et congés (suite)

Congé EC-E

EC-E Contractuels

<i>Types de congé</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
CG CTRHU art.26-7 , al3	11	13
CG CTRHU art.26-7 , al6	1	
CG MALADIE (Non Tit)	25	4
CG MATERNITE	23	
CG PATERNITE		4
CG PATERNITE ACCUEIL ENFANT		1

EC-E titulaires

<i>Type de congé</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
CG ACCIDENT SERVICE	1	4
CG FORMATION	1	
CG LONGUE DUREE		3
CG LONGUE MALADIE	8	
CG MATERNITE	16	
CG ORDINAIRE de MALADIE	68	26
CG PATERNITE		4
CG PATERNITE ACCUEIL ENFANT		2
CG RECH. CONVERSION THEMATIQUE	9	10

Absences et congés (suite)

Congés BIATSS

BIATSS contractuels

Type de congé	Femmes	Hommes
CG ACCIDENT TRAVAIL	1	8
CG GRAVE MALADIE	6	3
CG MALADIE (Non Tit)	206	62
CG MATERNITE	20	
CG ORDINAIRE de MALADIE	7	
CG PARENTAL (Non Tit)	6	
CG PATERNITE		3
CG PATERNITE ACCUEIL ENFANT		1

BIATSS titulaires

Type de congé	Femmes	Hommes
CG ACCIDENT SERVICE	18	11
CG FORMATION	1	
CG GRAVE MALADIE	2	
CG LONGUE DUREE	25	
CG LONGUE MALADIE	13	6
CG MALADIE (Non Tit)	20	4
CG MATERNITE	14	
CG ORDINAIRE de MALADIE	394	201
CG PATERNITE		2
CG Présence parentale	3	1

Compte épargne temps

Le CET permet à tous les personnels BIATSS titulaires ou contractuels employés de manière continue depuis au moins 1 an, d'accumuler des droits à congé payé ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée) en contrepartie des périodes de congé non prises.

Nombre total d'agents ayant un CET



Nombre d'agents ayant alimenté leur CET dans l'année



Compte épargne temps (suite)

Nombre de jours de CET transformés dans l'année

Nb jours transformés en indemnisation

Femmes

Nb de jours indemnisés : 217 jours
(163 j en 2013)

Montant : 21 305 euros
(15 695 euros en 2013)

Hommes

Nb de jours indemnisés : 86 jours
(82 j en 2013)

Montant : 8 950 euros
(8 570 euros en 2013)

Nombre de jours affectés aux cotisations à la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)

Femmes

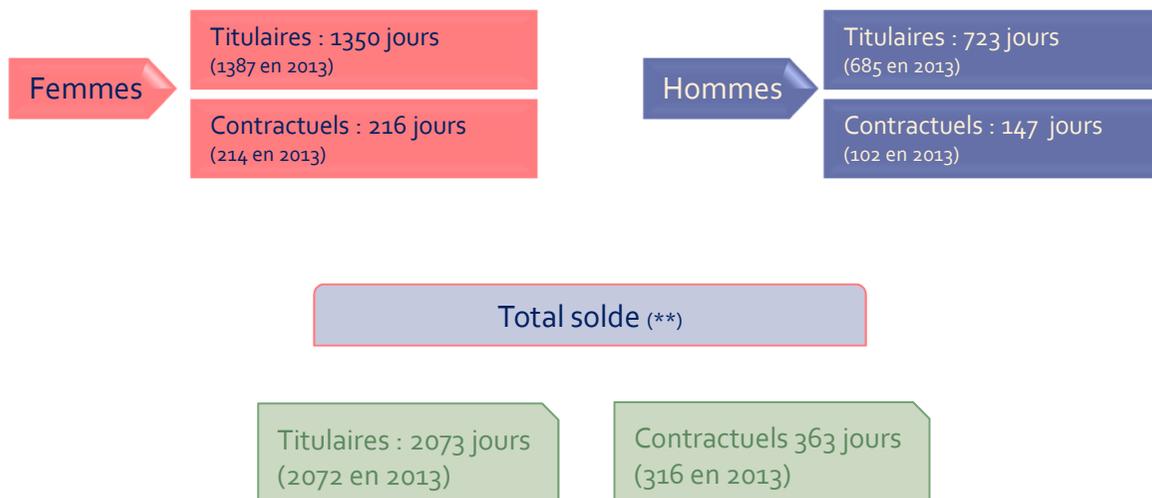
Nb de jours RAFP : 34 jours
(41 en 2013)

Hommes

Nb de jours RAFP : 11 jours
(0 en 2013)

Compte épargne temps (suite)

Solde CET à une date d'observation (01/01/2015) (*)



(*) Solde CET entre périodes = Solde antérieur – Nb jours indemnisés – RAFF – Nb de congés utilisés + Alimentation éventuelle du compte en Nb jours non consommés

(**) Il s'agit du stock de jours CET à l'instant T. C'est donc une évolution du CET de chaque agent sur le long terme, depuis l'ouverture du compte. Le solde est calculé périodiquement en tenant compte des variations liées aux choix entre indemnisation, RAFF, etc...

La médecine de prévention et les accidents du travail

La médecine de prévention

Le médecin de prévention a un rôle exclusivement préventif afin de prévenir toute altération de la santé du fait du travail. Il est le conseiller de l'administration, des agents et de leurs représentants.

Le médecin de prévention dispose de deux types de moyen d'actions :

- 1) L'action en milieu professionnel lui permet d'évaluer les conditions de travail et d'agir sur elles
- 2) La surveillance médicale des agents dans le cadre de la visite médicale, axée sur les risques professionnels.

Le médecin de prévention exerce son activité en toute indépendance et dans le respect des dispositions du Code de déontologie.

Les personnels de la médecine de prévention : 2 ETP

- Un médecin à plein temps
- Un secrétaire

La médecine de prévention

- Suivi médical

Suivi médical	Nombre d'agents
Nombre de convocations envoyées (a)	1264
Nombre de visites réalisées suite à des convocations (b)	1138
Taux de réponse aux convocations (b / a)	0,9

Vaccinations : 376
Surveillance médicale particulière : 558

- Risques professionnels

Types de risques	Nombre d'agents
Liés aux agents chimiques	322
Liés aux agents biologiques	151
Liés aux rayonnements ionisants	33
Liés aux agents physiques	31
Liés au travail sur écran	320
Risques traumatiques	15
Postes de sécurité	2
Autres	25

Autres

Type de situation	Nb Agents
Handicapés	68
Femmes enceintes	16
Agents souffrant de pathologie particulière	69
Reprise ou préreprise après CLM, CLD, MP ou AT, maternité	28
Autres	12

Action sur le terrain en collaboration avec le conseiller de prévention

Type d'action	Nombre
Visites de services	3
Etudes de poste	4
Formations	140 personnes formées

Les accidents du travail et maladies professionnelles

- PR , MCF
- PRAG, PRCE
- DR, CR

Accidents et Nb jours d'arrêt de travail	Titulaires	Non Titulaires	Titulaires	Non titulaires
	2014	2014	2013	2013
Nombre total d'accidents sans arrêt de travail :	9	2	8	3
Nombre total d'accidents avec arrêt de travail :	9		4	4
Accidents ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité :				
Nombre total de journées d'arrêt de travail :	83		18	103
Nombre de décès imputables au service :				
Total des jours d'absences :	83		121	

- BIB
- AENES
- MEDSOC
- ITRF BAP J
- ITA BAP J

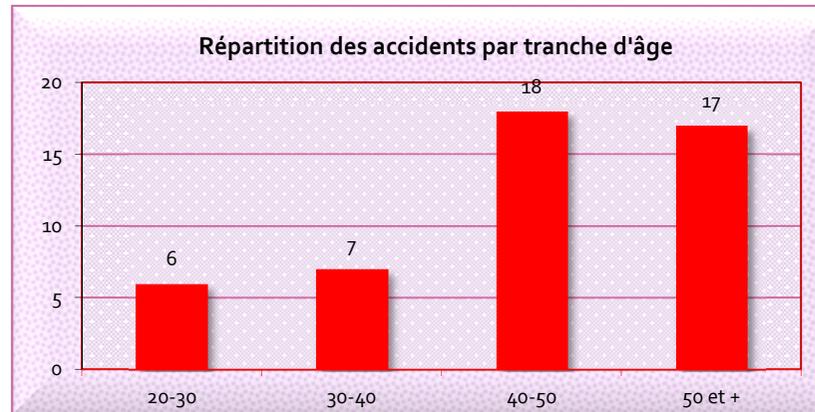
Accidents et Nb jours d'arrêt de travail	Titulaires	Non Titulaires	Titulaires	Non titulaires
	2014	2014	2013	2013
Nombre total d'accidents sans arrêt de travail :	3		5	4
Nombre total d'accidents avec arrêt de travail :	2	1	6	2
Accidents ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité :				
Nombre total de journées d'arrêt de travail :	24	15	244	20
Nombre de décès imputables au service :				
Total des jours d'absences :	39		264	

ITRF BAP A à G

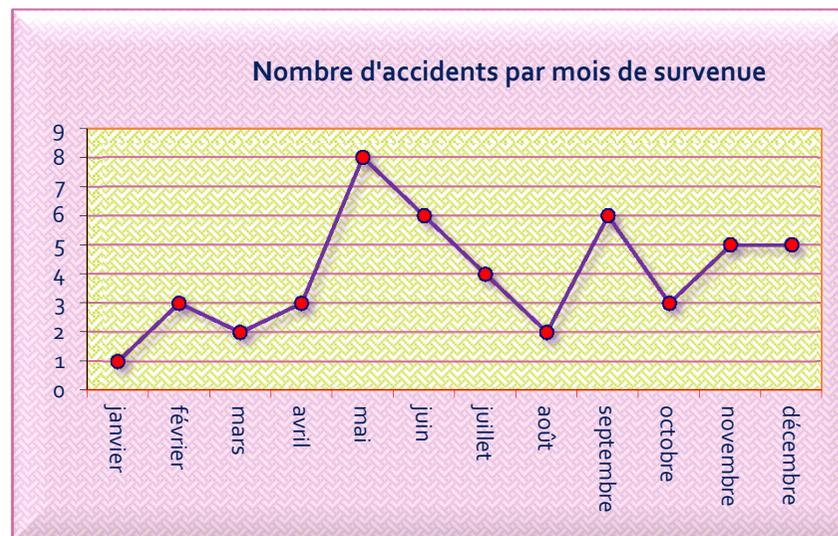
Accidents et Nb jours d'arrêt de travail	Titulaires	Non Titulaires	Titulaires	Non titulaires
	2014	2014	2013	2013
Nombre total d'accidents sans arrêt de travail :	6	2	5	1
Nombre total d'accidents avec arrêt de travail :	4	1	4	2
Accidents ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité :				
Nombre total de journées d'arrêt de travail :	172		125	96
Nombre de décès imputables au service :				
Total des jours d'absences :	172		221	

Les accidents du travail et maladies professionnelles

RÉPARTITION DES ACCIDENTS PAR TRANCHE D'ÂGE

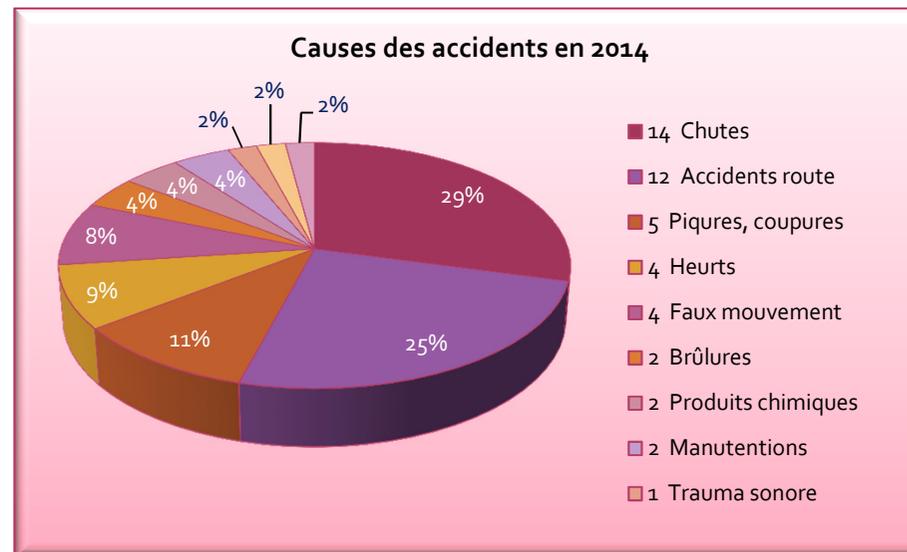


VENTILATION PAR MOIS DE SURVENUE



Les accidents du travail et maladies professionnelles

LES CAUSES DES ACCIDENTS



La formation du personnel

La formation du personnel

Les données clés

Les actions de formation pour l'année 2014 ont concerné les domaines suivants :

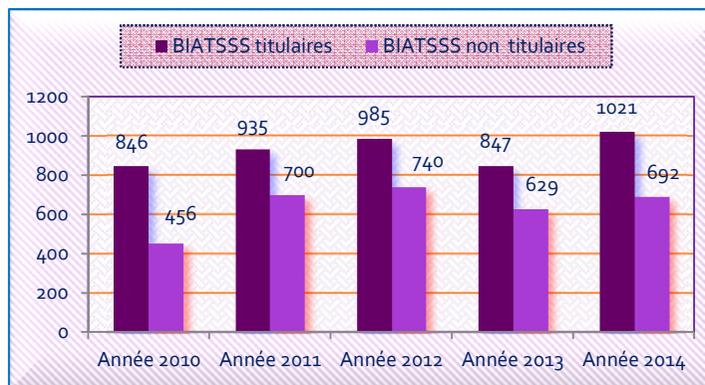
1. Colloques, congrès, conférences
2. Développement personnel
3. Environnement professionnel
4. Finances, comptabilité, achats publics
5. Vie de l'étudiant
6. Gestion des ressources humaines
7. Hygiène et sécurité et conditions de travail
8. Juridique, Finances publiques, Comptabilité
9. Langues étrangères
10. Management et pilotage
11. Formations spécifiques personnels des bibliothèques
12. Préparation aux concours
13. Technologies de l'information et de la communication

QUELQUES CHIFFRES

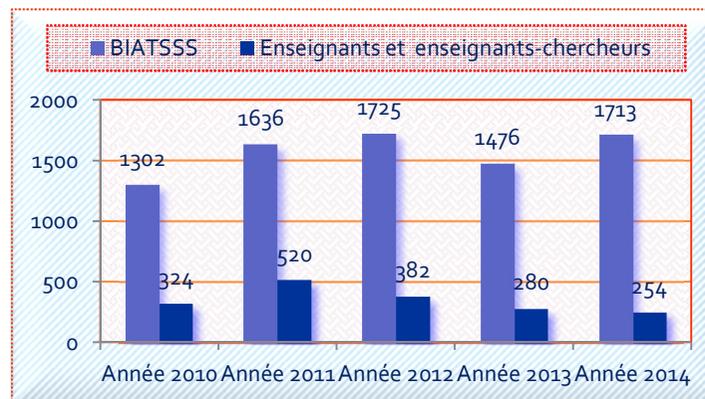
- 1967 stagiaires / 960 agents formés (soit 39 % de l'effectif total BITASS et enseignants)
- 2644 jours stagiaires de formation
- 193 formations
- Coût global de 172 462 €
- 1967 stagiaires

La formation du personnel

Répartition des BIATSSS formés sur 4 années

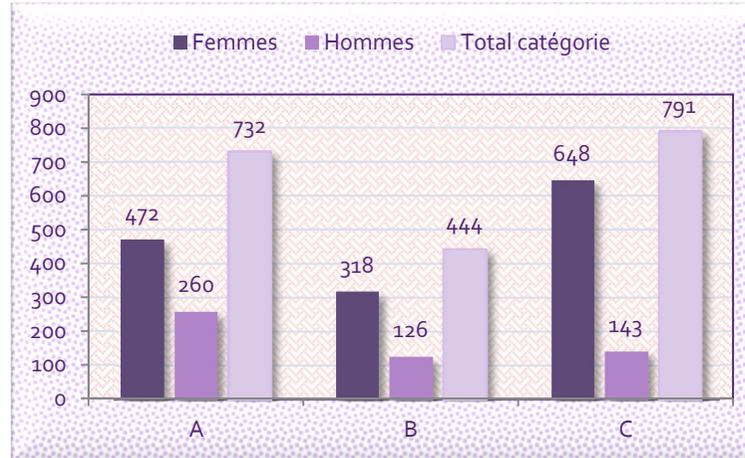


Répartition des agents formés EC-E et Biatss sur 4 années

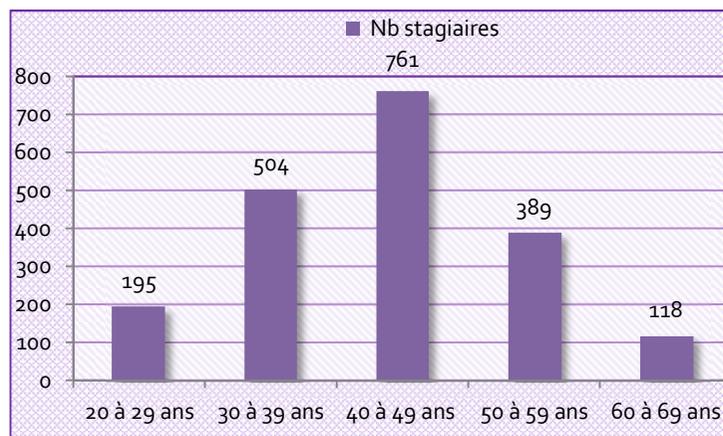


La formation du personnel

Répartition des stagiaires par genre et catégorie

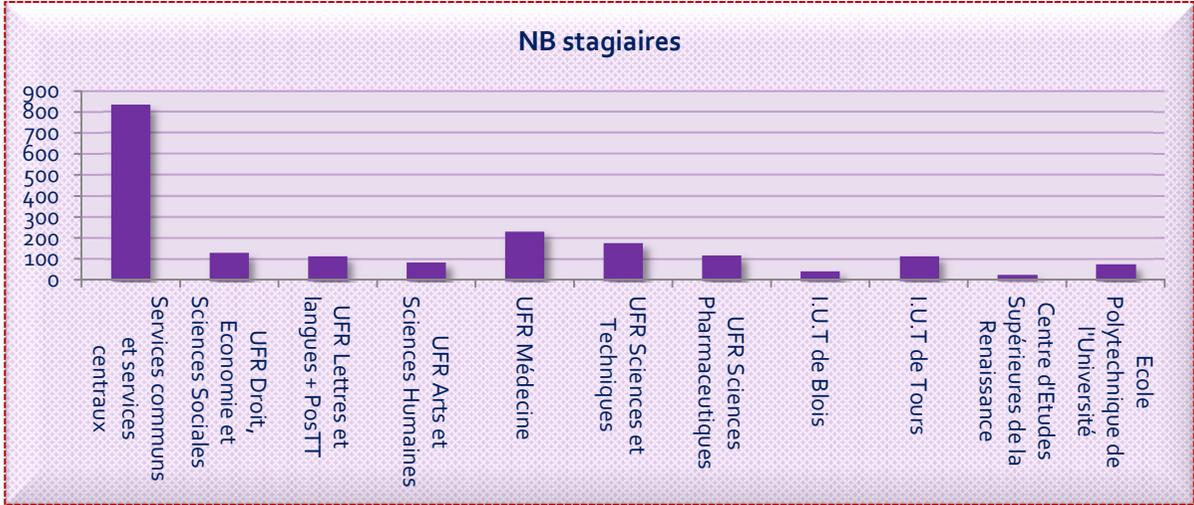


Répartition des stagiaires par tranche d'âge



La formation du personnel

Répartition des agents présents selon leur composante



Répartition des coûts de la formation par composante

